CONCOURS DE PROJETS

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Construction d'une nurserie, crèche et UAPE à Vollèges

Rapport du jury

Novembre 2024

CONTENU

A. RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS 05

B. EXAMEN PRÉALABLE 19

C. JUGEMENT 23

D. PROJETS PRIMÉS 29

E. PROJETS NON-PRIMÉS 67

A.

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

MANDANT | MAÎTRE DE L'OUVRAGE | ORGANISATEUR 08

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE 08

CONDITIONS DU CONCOURS 08

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES 08

- Prescriptions nationales
- Prescriptions intercantonales
- Prescriptions cantonales
- Prescriptions communales

CONFLITS D'INTÉRÊTS 09

CONDITIONS DE PARTICIPATION 10

DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE 11

PRIX | MENTIONS 12

LITIGES ET VOIES DE RECOURS 12

CRITÈRES D'APPÉCIATION 12

CONFORMITÉ 12

CAHIER DES CHARGES 13

SITUATION ACTUELLE 13

OBJECTIFS DU CONCOURS 13

DONNÉES RELATIVES AU SITE 14

- Parcelle n° 40'755
- Parcelle n° 40'763

EXIGENCES 16

- Exigences parasismiques
- Exigences économiques
- Exigences écologiques
- Exigences énergétiques

RÉPONSES AUX QUESTIONS 16

RECOMMANDATION DU JURY 16

COMPOSITION DU JURY 17

- Président et membre professionnel
- Membres non professionnels
- Membres professionnels
- Suppléants non professionnels
- Suppléants professionnels
- Spécialistes conseils

PROGRAMME DES LOCAUX 20

MANDANT | MAÎTRE DE L'OUVRAGE | ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Val de Bagnes, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse (SCJ).

- Commune municipale de Val de Bagnes
  Route de Clouchèvre 44
  CH - 1934 Le Châble

Le secrétariat du concours est assumé par le bureau c b architectes. L'adresse est la suivante :

- c b architectes
  Concours de projet NCUAPE Vollèges
  Avenue de la gare 24
  1950 Sion

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie civile à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8c, d'une procédure ouverte selon l'art. 18 alinéa 1 de l'AIMP du 15.11.2019, état au 01.01.2024.

La langue officielle pour la procédure du concours ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement. Les montants annoncés sont exprimés en franc suisses.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le maître de l'ouvrage, l'organisateur, le jury et les participants l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 2009.

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les participants qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements mentionnés ci-après.

Les variantes pour tout ou partie du projet ne sont pas admises.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles données ci-après.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Norme suisse SN 507 142 : règlement des concours d'architecture et d'ingénierie, SIA 142 édition 2009 ainsi que les lignes directrices suivantes :
  - 142i – 103f, détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture ;
  - 142i – 202f, conflits d'intérêts et motifs de renonciation ;
  - 142i – 401f, tâches et responsabilités des membres du jury ;
  - 142i – 404f, mentions ;
- Norme suisse SN 521 500 : constructions sans obstacles, SIA 500 édition 2009 ;
- Les normes parasismiques (normes SIA 260 et suivantes) ;
- Loi sur l'énergie du 15.01.2004
- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- Accord bilatéral sur certains aspects relatifs aux marchés publics entre la Suisse et la Communauté européenne ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 (LMI), état au 01 janvier 2021 ;
- Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), normes en vigueur ;
- Instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires ITAP 1984 et ITVI 2012.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur ;
- Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15 novembre 2019, état au 01 janvier 2024 ;
- Loi concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) du 15 mars 2023, état au 01 janvier 2024.

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi cantonale sur les constructions (LConstr) du 01 janvier 2018, ainsi que l'Ordonnance sur les constructions (OConstr) du 01 juin 2018 ;
- Loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées y compris les aménagements extérieurs ;
- Loi cantonale sur l'énergie (LcEne) du 15 janvier 2004 et l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 09 février 2011 ;
- Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023, état au 01 janvier 2024 ;
- Directives Energétiques s'appliquant aux bâtiments de l'État du Valais, édition de janvier 2020 ;
- Les directives du canton du Valais pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire du 01 janvier 2024 ;

PRESCRIPTIONS COMMUNALES

- Règlement communal des constructions et des zones, RCCZ, secteur Vollèges ;
- Standard bâtiments 2019, Energie et environnement des constructions publiques, Cité énergie Gold.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les bureaux et leur personnel ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec un membre, un suppléant ou un spécialiste conseils du jury, par analogie à l'article 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009. Est exclue du concours:

- Toute personne employée par le maître de l'ouvrage, par un membre, un suppléant ou un spécialiste conseils du jury nommé dans le programme du concours ;
- Toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre, un suppléant ou un spécialiste conseil du jury nommé dans le programme du concours ;
- Toute personne ayant participé à la préparation du concours.

Pour l'interprétation de l'article 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009, les participants peuvent consulter le document « 142i – 202f, conflits d'intérêts et motifs de renonciation » publié par la commission SIA 142 / 143 sur le site internet www.sia.ch, sous la rubrique « Lignes directrices ».

Les membres du jury, les suppléants et les spécialistes conseils se sont engagés, par leur signature à la fin de ce document, à ne pas créer de conflits d'intérêts entre eux et les participants durant le concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieurs civils doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur·e civil·e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- être inscrit·e aux Registres suisses des professionnel·les de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (https://reg.ch/fr/registres/registres/) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur·e civil·e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu ;

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation. Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Une architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme participant, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

L'équivalence doit être demandée au SEFRI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, https://www.recognition.swiss/fr/ ou au REG, Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens, Hirschengraben 10, CH-3011 Berne, https://www.reg.ch.

Le marché concerne les compétences d'un architecte et d'un ingénieur civil, il n'est pas requis aux participants de s'associer d'autres compétences. Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire, les participants peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur en sécurité, physicien du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant·e·s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Conformément à l'art. 23 et 27.1 alinéa b du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le Jury, le mandat d'étude et de réalisation de leur projet.

Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum aux phases partielles suivantes du règlement SIA 102 (édition 2020) :

- 31_recherche de partis et estimation sommaires des coûts de construction
- 31_avant-projet
- 32_projet de l'ouvrage
- 32_études de détail
- 33_procédure de demande d'autorisation
- 41_plans d'appel d'offres
- 51_plans d'exécution
- 52_direction architecturale
- 53_documentation de l'ouvrage

Il en est de même pour le mandat d'ingénieur civil qui correspond au minimum aux phases partielles suivantes du règlement SIA 103 (édition 2020) :

- 31_avant-projet
- 32_projet de l'ouvrage
- 33_procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête
- 51_projet d'exécution

Dans le cas où l'architecte auteur du projet recommandé par le jury pour la suite des études ne dispose pas des capacités nécessaires pour mener à bien l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec le lauréat, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2020) ;

- 31_estimation des coûts
- 32_devis
- 41_appel d'offres et adjudications
- 51_contrats d'entreprises
- 52_direction des travaux et contrôle des coûts
- 53_mise en service
- 53_direction des travaux de garantie
- 53_décompte final

Il en est de même pour le mandat d'ingénieur civil qui correspond aux phases partielles suivantes du règlement SIA 103 (édition 2020) :

- 41_appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
- 52_exécution de l'ouvrage
- 53_mise en service, achèvement

En cas de division du mandat d'architecte ou d'ingénieur civil, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

Les mandats des ingénieurs en installations techniques et autres spécialistes seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte lauréat du concours, dans le cadre des procédures légales.

Sous réserve de l'approbation de la réalisation et du financement par les instances compétentes. Un allongement des délais en raison d'oppositions ne donne pas droit à une indemnisation supplémentaire

PRIX | MENTIONS

La somme globale des prix et mentions est basée sur les directives de la Commission des concours SIA 142i – 103f, édition 2015.

Le nombre d'heures est estimé à environ 320 heures. Le tarif horaire admis est de CHF 130.–

Le montant total des prix et mentions correspond au double de la valeur de la prestation demandée, plus une majoration de 10 % tenant compte des prestations de l'ingénieur civil et de 10 % concernant la coupe constructive :

[320 heures à 130.–]	×2	=	CHF	83'000.–
suppl. prestations ingénieur civil	+10 %	=	CHF	8300.–
suppl. coupe constructive	+10 %	=	CHF	8300.–
Total somme globale HT arrondie		**=**	**CHF**	**100'000.–**

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40 % au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

Conformément à l'article 5.4 du Règlement SIA 142, le jury peut, s'il l'estime nécessaire, prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme, limité aux seuls projets qui restent en lice. Le cas échéant, une indemnisation supplémentaire sera définie en fonction des prestations supplémentaires demandées et le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

LITIGES ET VOIES DE RECOURS

L'art.28 du règlement SIA 142 est applicable. Les décisions relevant de l'appréciation du jury sont sans appel.

Les décisions relatives à la procédure, dont notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours dans les 20 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion.

CRITÈRES D'APPÉCIATION

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants ;
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet ;
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations ;
- Expression architecturale et adéquation au thème ;
- Economie générale du projet ;
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique ;
- Respect du programme ;
- Pertinence des solutions constructives proposées.

CONFORMITÉ

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

CAHIER DES CHARGES

La Commune de Val de Bagnes organise un concours de projets en procédure ouverte, ayant pour objet la construction d'une nouvelle nurserie, crèche et UAPE, ainsi que la création d'un abri de protection civile.

L'objet du concours est la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir 12 enfants en nurserie, 36 enfants en crèche et 84 enfants à l'UAPE. L'abri de protection civile aura une capacité de 650 places protégées.

SITUATION ACTUELLE

L'équipe des Maïnoz est composée actuellement d'une quinzaine de personnes (environ 6 EPT + 1 EPT administratif). Elle accueille quotidiennement 20 enfants en crèche (âgés de 18 mois à 4 ans), 60 enfants au service de midi (1 × 24 écoliers de la 1H à la 3H / 1 × 36 écoliers de la 4Hà la 8H) et 1 × 30 enfants après l'école (de la 1H à la 8H). Les élèves de 1H et 2H sont également accueillis les demi-journées où il n'y pas d'école. La structure UAPE est ouverte aux écoliers les mercredis et durant les vacances scolaires.

Le présent projet prévoit une forte augmentation du nombre d'enfants accueillis dans tous les groupes, avec des capacités de 36 enfants pour la crèche (divisés en deux sous-groupes), 72 enfants en UAPE (divisé en 3 sous-groupes 1H – 3H, 4H – 6H, 7H – 8H) et également la création de 12 places de nurserie (ouverture d'un groupe de 3 à 18 mois).

L'équipe éducative devra être complétée et peut potentiellement atteindre 20 à 25 membres. Dans notre projet pédagogique, nous souhaitons que parents et enfants se sentent accueillis dès l'entrée de la structure :

- L'entrée principale, pour tous les usagers, doit permettre une distribution claire vers les différents groupes.
- La création d'un espace« parents » proche de l'entrée (aménageable et hors voie de fuite) nous tient à coeur pour transmettre les informations (panneaux d'affichage), partager des connaissance/conseils (documentation, formulaires,...), créer du lien et de la confiance avec les familles.
- Une entrée secondaire (spécifique au groupe UAPE) permettrait aux écoliers d'arriver directement dans la zone qui leur est dévolue sans déranger les groupes nurserie / crèche.Chaque structure (nurserie-crèche-UAPE) doit avoir une identité propre et zone distincte, cependant les interactions doivent rester possible entre nurserie / crèche, puis entre crèche/UAPE (en suivant la progression de l'enfant, passage de groupe à groupe)

Dans chaque structure, les groupes doivent être divisibles en petits sous-groupes pour permettre un accueil différencié selon les besoins des enfants. En UAPE par exemple, les groupes sont divisés selon l'âge des enfants et cette séparation permet un aménagement plus en phase avec les aptitudes et besoins de chacun. L'aménagement de l'espace fait partie intégrante de l'accueil de l'enfant. C'est un travail en équipe qui est chaque année repensé pour s'adapter aux groupes d'enfants accueillis.

Lors du temps de midi, les petits groupes d'enfants sont également privilégiés : nous mangeons idéalement en deux services de maximum 20 enfants. La prise en charge en petits groupes nous permet de limiter le bruit et d'interagir de manière plus ciblée avec chaque enfant.

Etant labelisés « Youp'là bouge ! », l'espace extérieur est primordial pour notre équipe. Nous essayons de sortir quotidiennement et par tous les temps. Nous prenons parfois le repas à l'extérieur et entretenons un jardin-potager, activités que nous souhaiterions pouvoir poursuivre dans la nouvelle structure.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Afin d'anticiper une évolution démographique, le maitre de l'ouvrage souhaite planifier un futur agrandissement de la construction par l'ajout de 2 salles de classes de 72 m^2 et les vestiaires et WC y relatifs. Cet agrandissement pourra être dévolu à la structure crèche-UAPE ou accueillir les plus petits niveaux de l'école (1H).

La crèche-UAPE actuelle de Vollèges, située sur la parcelle n° 40'790 ne répond plus au cahier des charges d'une structure performante.

Au vu de cet élément, le Conseil municipal s'est déterminé sur la possibilité d'offrir aux résidents de la Commune une nurserie, une crèche et une UAPE répondant aux directives pour l'accueil à la journée.

En complément, il existe un manque important de places protégées (abri de protection civil – 636 places) pour la région Vollèges, Cries et Etiez. Le présent concours est mis sur pied afin d'étudier les diverses manières de répondre de façon pertinente à ces demandes.

DONNÉES RELATIVES AU SITE

Le périmètre de construction, en rouge, définit les limites dans lesquelles doit être projeté le bâtiment. Il correspond aux limites de la parcelle n° 40'763.

Le périmètre d'aménagement, en vert, correspond à la parcelle n° 40'763 ainsi qu'une partie des parcelles n° 40'745, 40'755, 40'759 et 40'779. Il définit les limites dans lesquelles doivent être projetés les aménagements extérieurs afin notamment de favoriser les relations directes avec les structures déjà établies, soit :

École primaire ;

Bibliothèque scolaire et communale ;

Salle de gymnastique.

PARCELLE N° 40'755

- Le complexe scolaire de Vollèges a été créé en plusieurs étapes :
- 1985 : Construction d'une salle polyvalente ;
- 2010 : construction d'une école de 3 étages, comprenant la bibliothèque communale et 9 salles de classes ;
- 2013 : déplacement de la bibliothèque pour permettre la création d'une salle de classe ;
- 2019 : surélévation du bâtiment d'école afin d'accueillir 4 salles de classes supplémentaires ;
- 2020 : construction d'une cantine et des vestiaires pour la société de football. La cantine fait actuellement office d'UAPE.

PARCELLE N° 40'763

- La parcelle, propriété de la Commune, se trouve en zone de constructions et d'installations publiques A. Le mur d'aménagement extérieur situé au Nord-Ouest de la parcelle peut être supprimé.
- Commune : Val de Bagnes
- Secteur : Vollèges
- Surface : 2369 m^2
- Zone : Zone de constructions et d'installations publiques A.

Les alignements à respecter par rapport aux routes concernent toutes les constructions (volumes hors-terre et sous terre). Ils sont représentés sur le document A05 et sont calculés de la manière suivante :

- À l'Est et au Sud (route communale) : 2.00 m à la limite de parcelle.
- Au Nord (route cantonale) : 6.00 m à l'axe de la chaussée.
- À l'Ouest, la distance minimale à respecter pour les volumes hors-terre est de 3.00 m à la limite de parcelle. Les volumes en sous-sol sont autorisés jusqu'en limite de parcelle, sans terrassement ni ancrage autorisés sur les parcelles voisines.

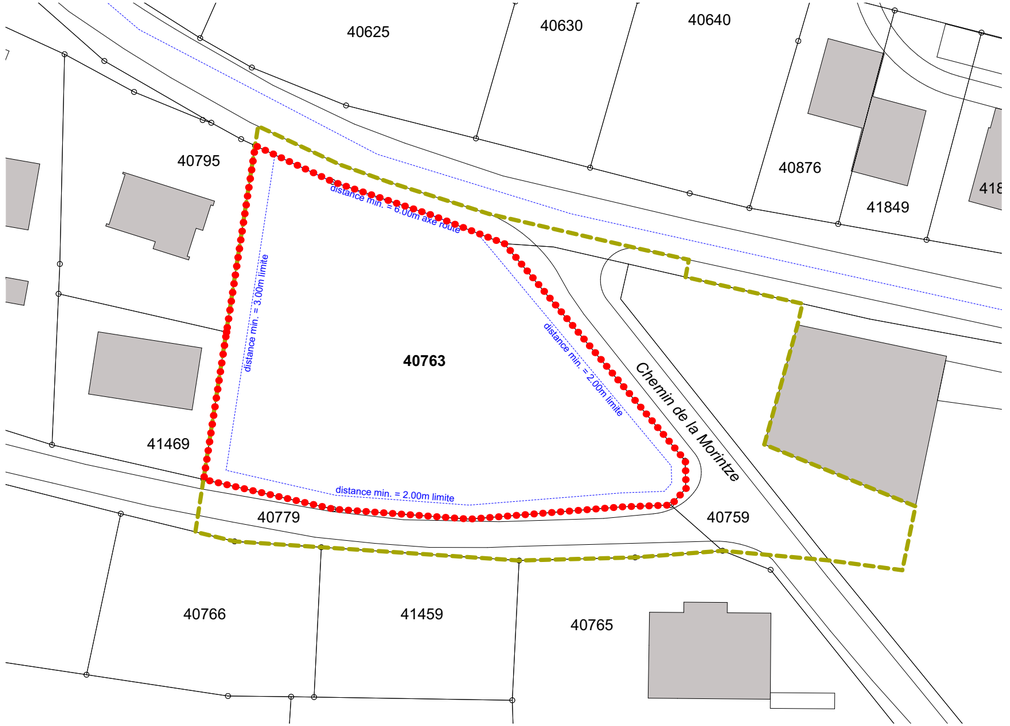

EXIGENCES

EXIGENCES PARASISMIQUES

Les données sismiques selon SIA 261 2020 sont :

- Zone d'aléa sismique Z3b / agd = 1.6 m / s^2
- Classe d'ouvrage CO II
- Classe de sol de fondation E

EXIGENCES ÉCONOMIQUES

Dès la phase de concours, la rationalité typologique et le respect des surfaces données dans le programme permettent de maîtriser les coûts de construction. Il est donc attendu des participants qu'ils prennent en compte le critère du coût au stade du projet et du concours.

EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Le maître d'ouvrage est sensible à la prise en compte du développement durable (énergie grise, recyclage, construction circulaire, économie des ressources,...). Il souhaite construire et exploiter son bâtiment en suivant la recommandation SIA 112 / 1 « Construction durable – Bâtiment », notamment avec un principe constructif introduisant des matériaux ou une mise en oeuvre peu énergivores.

Les participants sont par conséquent invités à prendre en compte les enjeux énergétiques dans le concept architectural et constructif, par le biais de l'implantation et l'orientation, par l'optimisation de la volumétrie et des surfaces, ainsi que par le fonctionnement et le choix de la matérialisation. La compacité et l'orientation des volumes, ainsi que l'utilisation passive de l'énergie solaire, la conception de l'enveloppe et de la gestion technique sont primordiales.

Le bâtiment sera conçu de façon à profiter au mieux de la lumière naturelle. Les locaux devront conserver une température agréable et la protection solaire être conçue d'une manière adaptée.

Le maître d'ouvrage souhaite pouvoir utiliser les toitures pour y installer des panneaux solaires photovoltaïques. Un concept d'intégration en façade peut aussi être envisageable.

EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES

Les nouvelles constructions de même que les éventuelles extensions de bâtiments devront être projetées de manière à répondre aux exigences des normes énergétiques en vigueur, entre autres au standard Bâtiment 2019 de Cité de l'énergie. De plus, les concurrents seront particulièrement attentifs à protéger les parties vitrées du soleil afin de réduire au maximum les risques de surchauffe.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 27 questions anonymes ont été traitées par le jury et déposées sur SIMAP le 26 juillet 2024.

RECOMMANDATION DU JURY

Selon l'art. 22 al 3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours ayant reçu une mention. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite des études. Il est cependant nécessaire, outre que cette possibilité ait été notifiée dans le programme du concours, que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

COMPOSITION DU JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

PRÉSIDENT ET MEMBRE PROFESSIONNEL

- **Laurent Geninasca,**
  Architecte EPFZ, GD architectes SA, Neuchâtel

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

- **Christophe Maret,**
  Président, Commune de Val de Bagnes
- **Anne-Michèle Lack,**
  Conseillère municipale, Commune de Val de Bagnes
- **Bruno Moulin,**
  Conseiller municipal, Commune de Val de Bagnes

MEMBRES PROFESSIONNELS

- **Cédric Felley,**
  Architecte communal, Commune de Val de Bagnes
- **Alexandre Rey,**
  Architecte HES, Cheseauxrey associés SA , Sion
- **Guillaume Colin,**
  Ingénieur EIVP, Commune de Val de Bagnes

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

- **M. Jean-Baptiste Vaudan,**
  Conseiller municipal, Commune de Val de Bagnes

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

- **Olivier Cheseaux,**
  Architecte HES, Cheseauxrey associés SA, Sion
- **Wanda Palacz,**
  Architecte et cheffe de projet,
  Commune de Val de Bagnes

SPÉCIALISTES CONSEILS

- **Anne Bührer Moulin,**
  Responsable des structures d'accueil pour le Valais romand
- **Mme Anaïs Joris,**
  Responsable de structure,
  Commune de Val de Bagnes
- **Matthieu Moulin,**
  Directeur opérationnel, Commune de Val de Bagnes
- **Alain Müri,**
  Directeur opérationnel, Commune de Val de Bagnes
- **Sabrina Pralong,**
  Coordinatrice des structures d'accueil,
  Commune de Val de Bagnes
- **Frédéric Quennoz,**
  Architecte et chef de projet,
  Commune de Val de Bagnes

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du maître de l'ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les spécialistes-conseils ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils si jugé nécessaire. Le cas échéant, il fera en sorte de les choisir afin qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêts avec un des participants.

EXAMEN PRÉALABLE

DÉLAI DU RENDU 20

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES 20

- Périmètre de construction
- Périmètre d'aménagement
- Distances aux limites, hors de terre
- Distances aux limites, enterré

VALEURS STATISTIQUES 20

B.

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le bureau c b architectes. Il a porté sur les points suivants :

DÉLAI DU RENDU

25 groupements se sont inscrits au concours pluridisciplinaire, 22 projets ont été retournés dans les délais, 3 groupements inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 22 maquettes ont été remises dans les délais.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

Les projets n°02 – 09 ne respectent pas le périmètre de construction.

PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

Tous les projets remis respectent le périmètre d'aménagement.

DISTANCES AUX LIMITES, HORS DE TERRE

Le projet n°02 ne respecte pas les distances aux limites hors de terre.

DISTANCES AUX LIMITES, ENTERRÉ

Les projets n°16 – 18 – 21 ne respectent pas les distances aux limites enterrées.

VALEURS STATISTIQUES

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

PROGRAMME DES LOCAUX

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

JUGEMENT

1er TOUR D'ÉLIMINATION 24

2e TOUR D'ÉLIMINATION 25

REPÊCHAGE 25

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX 25

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY 25

EXPOSITION 25

JURY 26

C.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 15 octobre et le mercredi 16 octobre 2024.

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 22 projets affichés, afin de s'informer des résultats de l'examen préalable et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

Après avoir analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 de la norme SIA 142, prend acte qu'aucun des projets ne s'écarte fondamentalement du programme au point d'être exclu et décide de tous les accepter au jugement.

Toutefois, les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix (art. 22.2 et 3, SIA 142).

- N° 02 MARLEY
- N° 09 LES TROIS MOUSQUETAIRES
- N° 16 ABRICOT ET PISTACHE
- N° 18 LES TROIS BRIGANDS
- N° 21 ORIGAMI

1er TOUR D'ÉLIMINATION

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation aux éléments structurants du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Le jury a éliminé au premier tour les 9 projets suivants :

- N° 03 LA VOLLEGEARDE
- N° 05 PRIMEVÈRE
- N° 07 VILLATICUM
- N° 08 LES PETITS DU DAILLAY
- N° 10 LA CITADELLE
- N° 11 LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE
- N° 13 PLUS QU'UNE CRÈCHE
- N° 18 LES TROIS BRIGANDS
- N° 20 SYMBIOSE LUDIQUE

2e TOUR D'ÉLIMINATION

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudié : le rapport et le dialogue avec le site, les flux extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualités des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury a éliminé au deuxième tour les 9 projets suivants :

- N° 01 CAMPUS
- N° 02 MARLEY
- N° 04 TOD
- N° 06 PAPILLON
- N° 15 NEW KIDS ON THE BLOCK
- N° 16 ABRICOT ET PISTACHE
- N° 19 POMME CITRON
- N° 21 ORIGAMI
- N° 22 FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX

REPÊCHAGE

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets.

Il décide de repêcher les projets suivants :

- N° 04 TOD
  repêché du 2e tour, projet primé
- N° 22 FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX
  repêché du 2e tour, projet primé

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 100'000.– HT pour attribuer des prix et des mentions.

Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

RANG	PRIX	N°	DEVISE	MONTANT
1er rang	1re mention	N° 09	**LES TROIS MOUSQUETAIRES**	CHF 30'000 HT
2e rang	1er prix	N° 12	**FARANDOLE**	CHF 25'000 HT
3e rang	2e prix	N° 14	**KÂBANA**	CHF 17'000 HT
4e rang	3e prix	N° 17	**JUVILAND**	CHF 15'000 HT
5e rang	4e prix	N° 04	**TOD**	CHF 8'000 HT
6e rang	5e prix	N° 22	**FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX**	CHF 5'000 HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des groupements pour la qualité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°09 « LES TROIS MOUSQUETAIRES » la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son implantation et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 25 novembre 2024 à 18h00, à la salle polyvalente La Morentze, Chemin de la Morintze 3, 1941 Vollèges.

JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide d'attribuer le 1er prix, 1re mention au projet: n°09 , devise « LES TROIS MOUSQUETAIRES » et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Vollèges , le 16 octobre 2024

SIGNATURE

Laurent Geninasca

Anne-Michèle Lack

Christophe Maret

Bruno Moulin

Cédric Felley

Alexandre Rey

Guillaume Colin

Jean-Baptiste Vaudan

Olivier Cheseaux

Wanda Palacz

Anne Bührer Moulin

Anaïs Joris

Matthieu Moulin

Alain Müri

Sabrina Pralong

Frédéric Quennoz

PROJETS PRIMÉS

N° 09	«LES TROIS MOUSQUETAIRES»	1er RANG	1re MENTION	30
N° 12	«FARANDOLE»	2e RANG	1er PRIX	36
N° 14	«KÂBANA»	3e RANG	2e PRIX	42
N° 17	«JUVILAND»	4e RANG	3e PRIX	48
N° 04	«TOD»	5e RANG	4e PRIX	54
N° 22	«FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX»	6e RANG	5e PRIX	60

D.

PROJETS PRIMÉS

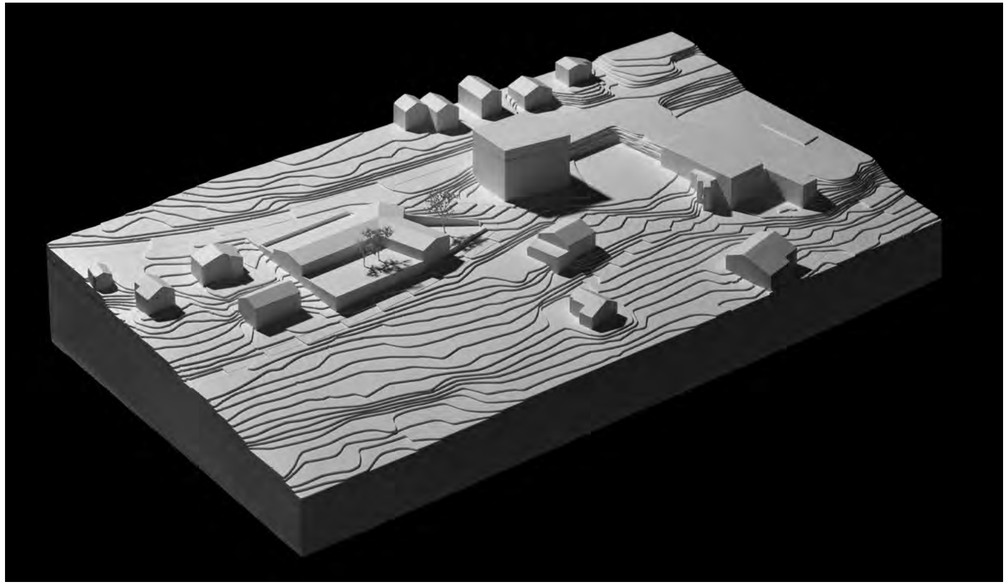

NOM DU PROJET «LES TROIS MOUSQUETAIRES»

CLASSEMENT 1er rang / 1re mention / CHF 30'000

ARCHITECTES

Atelier Charvoz + Atelier Mojo, Sion

COLLABORATEURS
Bastien Charvoz, Djavan Cardona

INGÉNIEURS

Guyaz Méry Ingénieurs Civils, Sion

COLLABORATEURS
Xavier Guyaz

CRITIQUE

Le projet propose une utilisation complète de la parcelle en s'appuyant sur les limites constructibles. Un volume en forme de «Y» prend place et définit le rapport avec les routes nord, est et les propriétaires voisins de l'ouest. Par cette géométrie, le volume définit «naturellement» 3 espaces extérieurs différenciés de qualité et de surfaces différentes.

Le volume est constitué d'un socle et de murets définissant les limites. Les trois pignons sont traités comme une dilatation des murs et offrent de petites longueurs de façades similaires aux habitations avoisinantes. Le volume général est à l'échelle du village et des enfants. Une ouverture généreuse par pignon offre un cadrage sur les différents paysages.

Les niveaux d'entrée de la crèche-nurserie, accès parking et la liaison avec le centre scolaire devront encore être affinés afin de respecter au mieux le terrain naturel. Le projet propose de surélever l'école existante afin d'accueillir les salles de classes demandées dans le programme. La dépose pour la crèche-nurserie est prévue au nord-ouest. L'accès à ces fonctions indépendantes de l'école est bien situé. Au nord et à l'est, on entre par une cour, traitée comme un seuil entre l'espace public et les fonctions privatives. Ces deux cours sont présentées comme des espaces sécurisés (murets, portails ...). Le volume en «Y» est surmonté d'une toiture à deux pans reprenant l'architecture vernaculaire du village. Les 3 ailes sont identifiées comme des fonctions distinctes. On entre par l'articulation, zone vestiaires (crèche-nurserie). Dans la partie nord-est se trouve les fonctions communes, dans celle au sud, la nurserie et dans la plus grande, située à l'ouest, la crèche. La troisième cour complètement privatisée est partagée par la crèche et la nurserie. À l'intérieur, les salles de vie et salles à manger ne convainquent pas dans leur utilisation. Les prolongements extérieurs nord et sud sont appréciés. Cette organisation devrait être repensée en offrant des accès indépendants aux fonctions principales.

Au niveau inférieur prend place l'UAPE à l'est en relation direct avec l'école et dans la partie ouest l'abri PC (parking) avec un accès de plein pied depuis la route sud.

À l'est, la cour est en pleine terre alors que les deux autres sont prévues avec une importante épaisseur de terre garantissant la plantation de hautes végétations offrant un ombrage naturel à ces espaces.

Le jury apprécie l'implantation du volume, son échelle, ainsi que les espaces extérieurs générés.

1/200 rez-de-chaussée
1/200 façade nord
1/200 façade sud
CONCOURS DE PROJETS NCIAPE VOLLÈGES
LES TROIS MOUSQUETAIRES

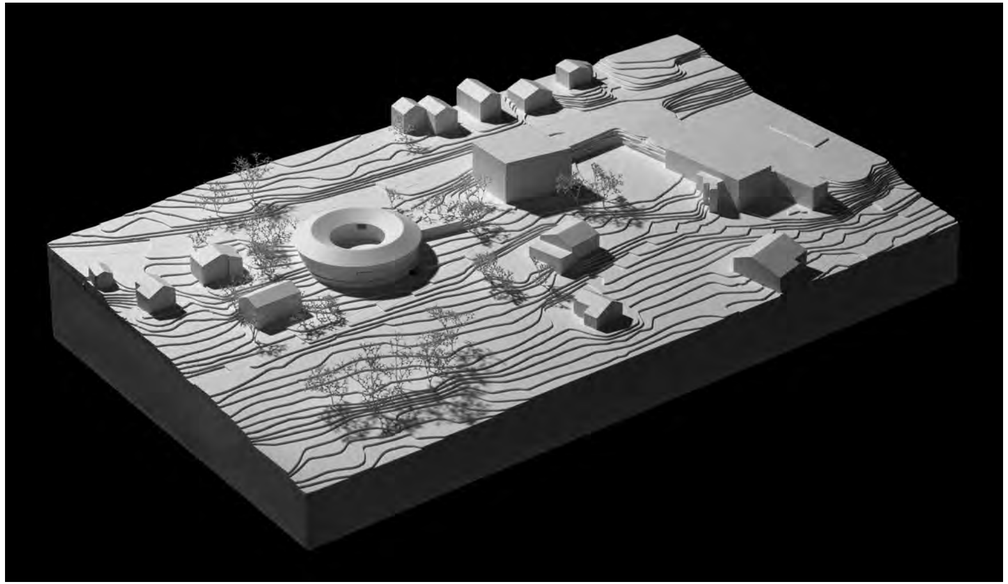

NOM DU PROJET «FARANDOLE»

CLASSEMENT 2e rang / 1er prix / CHF 25'000

ARCHITECTES

J. Gaudard + Pascal de Benoit & Partenaires, Ollon

COLLABORATEURS
Jeff Gaudard, Pascal de Benoît

INGÉNIEURS

Bois Initial, Lausanne

COLLABORATEURS
Reto Emery

CRITIQUE

Cette forme circulaire s'implante dans le paysage aux croisements des 3 routes : cantonale, et communales. En partie Nord, sa volumétrie vient s'implanter en continuité des bâtiments voisins. En partie Sud, le bâtiment est implanté sur un socle minéral, ce qui occasionne une intégration topographique moins qualitative.

Le volume émergent est en bois surmonté d'une toiture à 2 pans circulaires. La forme cylindrique offre un accès au Nord pour la crèche et la nurserie, à l'Est pour l'UAPE et au Sud pour l'abri et le parking souterrain.

Cette répartition programmatique privatise la cour intérieure à l'UAPE, tandis que la nurserie et la crèche seront utilisateurs de jardins en périphérie du volume bâti. Ces jardins extérieurs en terrasse, ainsi que l'accès au parking occasionnent d'importants murs de soutènement qui viennent se raccorder de façon inadéquate sur le volume cylindrique.

Le programme du fait de sa typologie circulaire offre des circulations internes très intéressantes et optimales. La qualité spatiale du projet permet des vues, ainsi que des vis-à-vis ouverts tout en profitant de la course du soleil. Sa flexibilité typologique et sa simplicité constructive permettra à ses futurs usagers une adaptation programmatique facilitée.

Le système constructif général et la matérialité des façades sont très intéressantes, fonctionnelles et durables. La proposition du projet Farandole est de façon générale très séduisante et compacte.

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Vollèges

FARANDOLE !

Vue extérieure

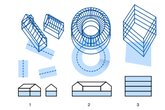

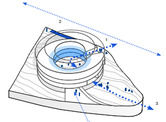

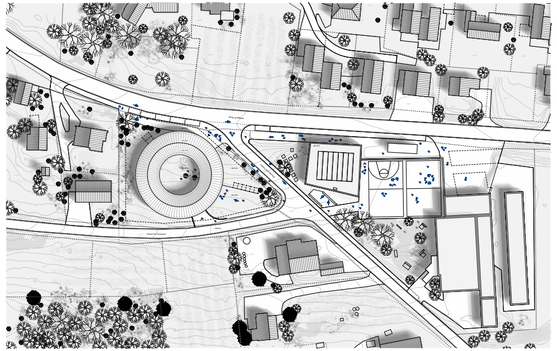

Plan de situation - 1/500

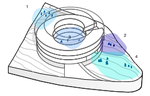

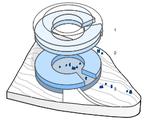

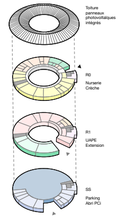

PROJET / IMPLANTATION

Un ouvrage pour les enfants. Le projet (2) s'implante dans la continuité des infrastructures publiques (3) et de la zone de faible densité (1) du village de Vollèges . La forme circulaire, claire et douce, de faible hauteur, s'implante dans le paysage et la pente tout en tissant des liens d'accrochage avec les différentes voies. Il offre des vues panoramiques sur le grand et les espaces extérieurs. La volumétrie, reconnaissable, avec ses toitures à pans, occupe le vide actuel compris entre les 3 routes: la route de Bagnes, chemin de la Meintzie et le chemin de Cornueyeur.

La cour intérieure, espace de référence, apporte luminosité, calme et protection. Posé sur un socle minéral, le volume en construction bois fait office de « cercle vertueux » architectural mettant en valeur tout le village.
A la fois centrifuge et centripède, l'objet devient attractif et dialogue avec son environnement. Cette forme circulaire offre une magnifique efficacité d'espaces avec des orientations tous azimuts.

ACCESSIBILITÉ

L'implantation dans la pente permet une accessibilité directe à chaque niveau: Au Nord, au rez-de-chaussée supérieur, par la route de Bagnes, on trouve l'entrée principale (1) pour la nurserie et la crèche, visible et protégée, avec les places de parc + dépose minute.
Au Sud, au rez-de-chaussée inférieur, l'UAPE et la future extension s'ouvrent sur le complexe scolaire (3)... et bénéficient de la cour centrale pour ses prolongements extérieurs. Ce niveau permet un accès direct aux livraisons, notamment pour la cuisine centralisée.
Au Sud, le socle offre un accès direct (4) au parking souterrain mutualisé abri PCI (2) et aux locaux techniques. Ce parking est également accessible pour l'ensemble du programme d'être desservi de manière fluide et directement repérable d'où que l'on soit. Les 3 niveaux sont reliés par une circulation verticale,escalier et ascenseur), hors volume chauffé, utilisable par tous (public et privé)

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Chaque fonction (nurserie, crèche, UAPE) a son propre prolongement extérieur, délimité et sécurisé :
1. Nurserie sur le Nord-Ouest
2. Crèche sur le Nord-Est
3.-4. UAPE sur le Sud-Est et la cour centrale

Les espaces de jeux sont disposés en terrasses, selon leur relation sur l'intérieur, offrant une immersion avec la nature, avec des zones de découvertes et d'expérimentation.
Le jardin pédagogique, construit de bacs jardin pédagogique ainsi que d'une pergola en bois où la végétation offre ombrage et protection. La pinède favorise un lien entre bâtiment et nature tout en offrant un cadre sécurisé. La cour intérieure, arborisée, offre un espace sécurisé, convivial, tranquille et serein.

PROGRAMME

Le programme, organisé de manière flexible et évolutif, est pensé pour répondre aux besoins des enfants, des parents et du personnel. Chaque fonction est repérable dès l'entrée et profite pleinement de la lumière naturelle et des dégagements multiples sur l'extérieur.
- Les espaces de vie, communs et sanitaires, les locaux d'accueil et administratifs pour la nurserie et la crèche.
- Les dortoirs de la nurserie et de la crèche sont isolés des zones d'activité.
- L'UAPE (2) trouve naturellement sa place directement en relation avec l'école voisine.
- La cuisine centralisée, accessible directement pour la livraison, est au rez-de-ch l'UAPE (principal utilisateur) mais directement accessible par accerveur à la crèche et à la nurserie.
- L'extension des 2 salles de classes et services liés, en relation visuelle et spatiale avec l'école existante, s'insères dans le volume bâti, ce qui facilitera grandement sa réalisation et ceci sans rajouter de nouveaux volumes futurs. Le socle (3) abrite un parking 23 places mutualisé avec l' abri PCI de 650 places.

Local poussettes
Nurserie
Crèche
Espace personnel
UAPE
Circulation
Techniques
Future extension
Abri PCI/ Parking
23 places

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Vollèges

FARANDOLE !

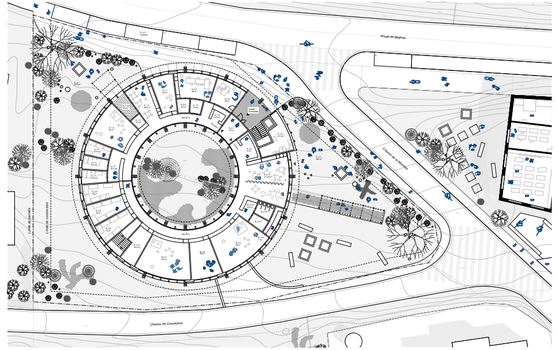

Plan rez supérieur - 1/200

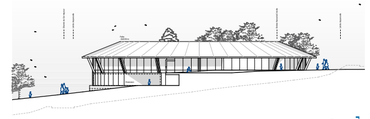

Elévation Est - 1/200

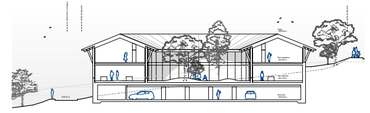

Coupe A-A - 1/200

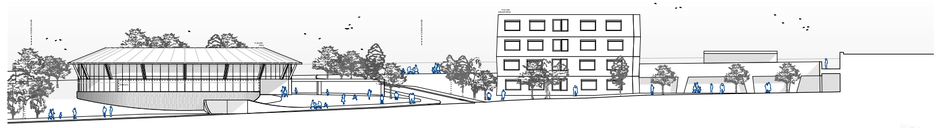

Elévation Sud - 1/200

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Vollèges

FARANDOLE !

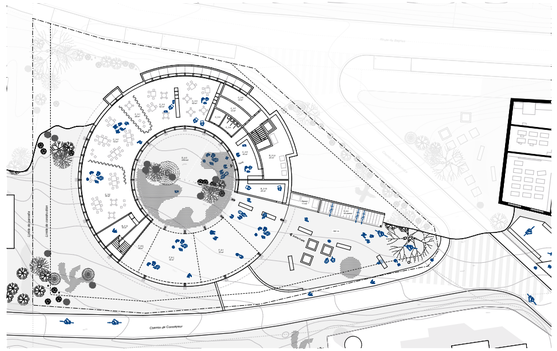

Rez inférieur - 1/200

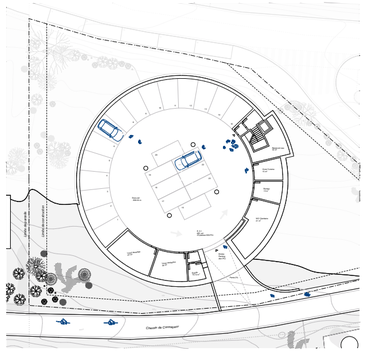

Plan sous-sol - 1/200

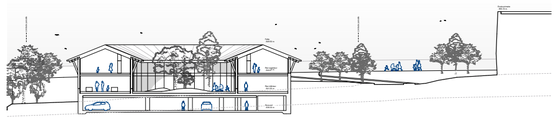

Coupe B-B - 1/200

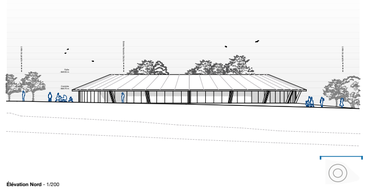

Élévation Nord - 1/200

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Vollèges

FARANDOLE !

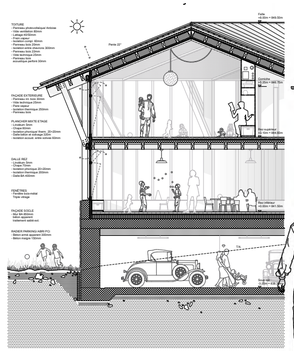

Coupe 1:50

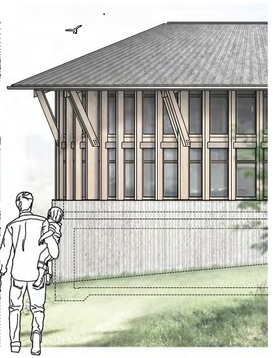

Matérialité de façade

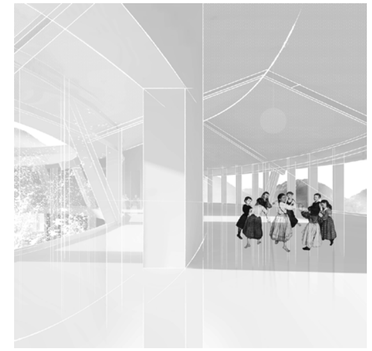

Ambiance intérieure

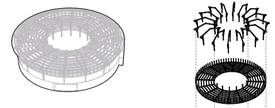

MODE CONSTRUCTIF - STRUCTURE PORTEUSE

Posé sur un socle minéral stable (béton armé) le projet est édifié pour la partie hors terre, entièrement en structure bois, rationnelle et répétitive.
La dalle intermédiaire est prévue en dalle mixte bois-béton, assurant rigidité, protection feu et acoustique ; ainsi elle joue aussi un rôle de masse pour l'inertie thermique.

Ces dispositifs conçus et préfabriqués, offrent robustesse, flexibilité, économie, écologie, rapidité d'exécution. La forme générale du projet, complétée ponctuellement de triangulation pour le parasismique, répondra parfaitement à l'usage et assurera la pérennité du projet.
Sa flexibilité et sa simplicité permettront toute adaptation programmatique future.

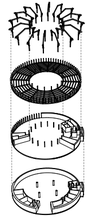

PHASES - Mise en oeuvre

3. Structure principale Profilés préfabriqués en bois
4. Structures intermédiaires avec solives de plancher en bois-béton
2. Dalle BA sur socle Avec mur contre terrain
1. Terrassement et mise en oeuvre du socle Parking/ abri PC

FAÇADES / PROTECTION SOLAIRE

Les façades rayonnantes, simples et rythmées, maximisent l'apport de lumière et l'aération naturelle. Des grands avant-toits offrent une excellente protection des façades contre les variations climatiques ; optimisation de lumière et chaleur passive hivernale, protection et limitation de surchauffe estivale.

Les vitrages utilisés sont de haute performance énergétique.
Des stores extérieurs à lamelles permettent de bloquer l'effet de serre tout en dosant et contrôlant la lumière intérieure.
Ces approches garantissent une esthétique contemporaine mais d'intégration locale tout en offrant un confort tout au long de l'année.

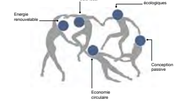

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est conçu pour minimiser son impact environnemental dans la ligne du développement durable. Le recours à des matériaux locaux, naturels et renouvelables comme le bois et la pierre permet de réduire l'empreinte carbone du bâtiment. La structure en bois, préfabriquée, combinée à une isolation écologique optimise le rendement de toiture en endoise locale compatible avec des panneaux photovoltaïques, assureront une performance énergétique élevée (gmax et bbs de consommation).

Les principes de conception bioclimatique, associés à la forme du bâtiment, permettent d'exploiter les différentes orientations et la lumière naturelle, réduisant les besoins en énergie tout en offrant de grandes qualités multiples. C'est un projet attractif ou il fera bon vivre et grandir.

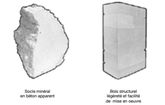

MATÉRIALITÉ

Le choix des matériaux est guidé par la volonté de créer un bâtiment chaleureux, convivial, durable et en harmonie avec son environnement.
Le bois, matériau central du projet est utilisé pour toute la structure hors terre ainsi que pour les finitions intérieures, créant une atmosphère naturelle et accueillante. Son utilisation permet également de réduire l'empreinte de la structure, apporte robustesse et intégration dans l'environnement.
Les revêtements intérieurs, naturels, doivent avoir un faible impact environnemental, être non toxiques, faciles d'entretien, tout en assurant durabilité et sécurité (comme le bois, le linoléum, la pierre naturelle).

Ces propositions allient esthétique et performance technique tout en offrant confort et bien-être. Elles doivent garantir un environnement agréable, sain et durable pour les enfants et le personnel ainsi qu'une identité propre à ce site et ses fonctions publiques.

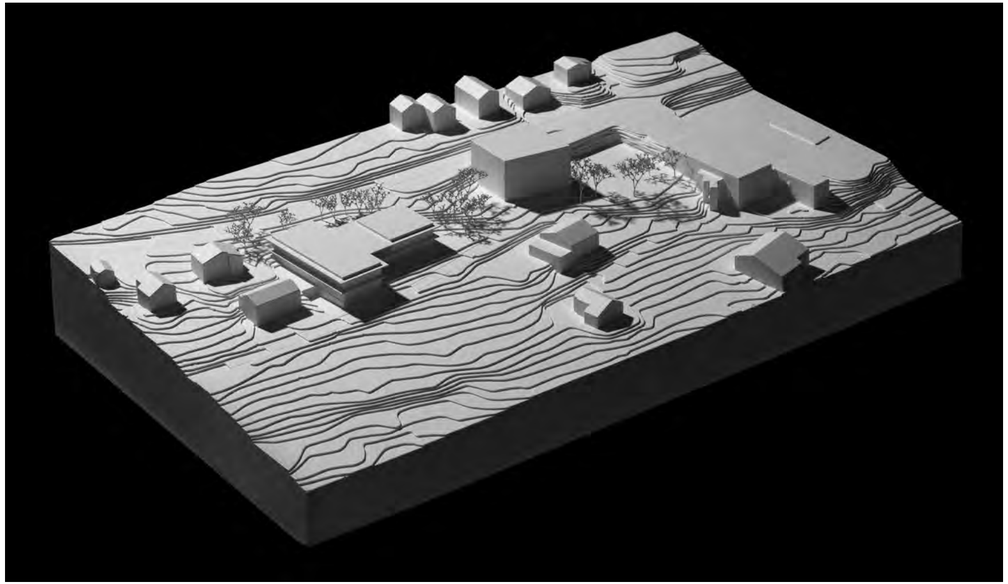

NOM DU PROJET «KÂBANA»

CLASSEMENT 3e rang / 2e prix / CHF 17’000

ARCHITECTES

Atelier Dimanche Architectes, Sion

COLLABORATEURS
Mathieu Robitaille, Tamara Henry

INGÉNIEURS

Kurmann Crettton Ingénieurs + Cambium Ingénierie, Monthey

COLLABORATEURS
Alexandre Schmid, Nils Baertschi

CRITIQUE

Le projet propose l’implantation d’un volume de deux niveaux positionné en limite Ouest de la parcelle. La forme du bâtiment génère des espaces extérieurs sectorisés. Son insertion dans le terrain permet d’avoir l’entrée principale de plain-pied au Nord et une entrée pour le niveau inférieur du bâtiment au Sud.

La volumétrie proposée est basse et n’émerge pas vis à vis du contexte bâti, mais occupe une grande surface de la parcelle. Son positionnement proche de la limite à l’Ouest crée des vis-à-vis frontaux avec les habitations voisines.

Au rez-de-chaussée supérieur, le hall d’entrée généreux offre un accès indépendant à chacune des unités. La crèche prend place dans la partie Ouest de l’étage et la nurserie dans l’aile Est. Leur disposition au même étage est judicieuse et favorise les interactions entre les différentes classes d’âge. Les locaux dédiés au personnel ainsi qu’à la réception des parents est accessible sans transiter par une autre partie de programme.

L’organisation des unités autour d’un espace central de circulation et de vestiaire est séduisante, il aurait néanmoins été préférable d’avoir des relations directes entre les salles de vie et les salles de sieste.

Une coursive est proposée tout autour de l’étage, se dilatant ponctuellement pour créer des loggias. Ce dispositif offre des espaces extérieurs protégés, tout en contribuant à la protection solaire.

Le rez-de-chaussée inférieur accueille l’UAPE ainsi que les futures salles de classes. L’emplacement choisit pour l’extension suggère de l’intégrer immédiatement à la construction plutôt qu’ultérieurement. Le sous-sol est accessible par une rampe située à l’angle Sud-Ouest. Le parking proposé est fonctionnel.

L’expression architecturale du bâtiment consiste en un socle en maçonnerie qui règle les rapports au sol sur lequel repose des façades en bois généreusement ouvertes. La composition structurelle de la façade est élégante, mais interroge par son aspect très soigné qui lui confère un caractère de bâtiment dans un parc peu en adéquation avec le contexte villageois.

premier pan de la reserve à Vallegre...

kâbana
concours de projet NCUAPE Vallegre

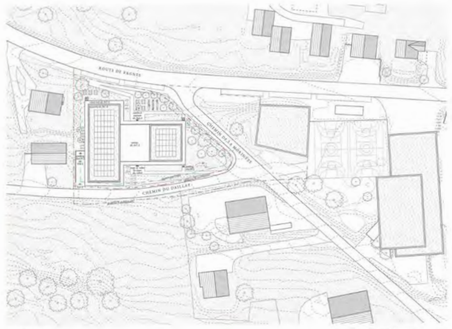

plan de situation 1/500

CONCEPT

Le terme **kâbana** signifie **cabane** en patois de Bagnes. Ce terme revient à ses imaginaires, à un abri le vingt-huit, à un lieu qui offre une possession face aux démesures de la nature ou face aux de la société.

La mythologie de la cabane est aussi liée à l'enfance. Et cabane dans les arbres). Elle est symbole de matérialité ensemble à proximité et ensemble avec des moyens humains. La cabane évoque donc une construction simple, rationnelle, issue d'un circuit court. Elle fait écho aujourd'hui à des valeurs et à des ressentiments qui sont plus que jamais dans l'air du temps.

Le projet kâbana s'inspire de cette mythologie pour créer ces lieux inspirés à la hauteur des enfants, à la fois protégé des incompris de notre univers ou la nature et sont le partage, un lieu de développements personnel et de découverte pour les plus petits. Une construction d'environnement compatible d'une assemblage simple qui peut être construite en démontée facilement et qui peut évoluer au gré des besoins de ses occupants.

Le projet regroupe un programme de crèche, de nurserie, une unité d'accueil pour enfant (UAPE) et deux salles de classes pour l'école primaire qui se trouve à proximité. Une volonté de tenir ces divers services scolaires à un unique et à évoluer dans un univers. Ces nouveaux bâtiments construits en continuité font un croisement d'une long balcon filant est le ordinaire pourvoient pour à l'abri tout au cours en cours et comme entre la nature continuer pour profiter de la vue et d'un déggagement sur le grand paysage.

Les cubes présentent soit et à la face du marbre de l'origine de l'architecture, pour s'former par marque la défaut de l'architecture et du devenir du bouvret est à la combustion. Cette idée vous inspire par l'aide Longue dans son fond sur l'architecture de 1753 dans lequel la pensée de Charles-Louis représentant une colonne composée de quatre troncs d'arbres est utilisé comme Prototype.

INSERTION ET RELATIONS AVEC L'EXISTANT

Le projet prend la part de s'implanter en retrait par rapport à la route de Bagnes. Il s'insère à même la topographie pour en limiter l'ensemble. La forme huilée la créations d'un espace protégé à distance des nuisances de la route. Ble galerie les dégagement nécessaire à la création d'une environnement naturel de végétal et s'intègre de sous structure par les cultures de la nature.

Au niveau infrieur, PLANS et les deux classes scolaires se retrouvent sur le même niveau de référence que la cour d'école actuelleme, dans le prolongement. Au niveau supérieur, la nurserie et la crèche bénéficient de la fenêtre sur le programme scolaire et garantissent. De plainem ces séquence, d'espace à découvrir autour du bâtiment des passages, un petit verger, une place de jeux d'activités et d'équilibres et des zones ombragés pour les repos d'extérieur.

Dans la disposition des espaces plantés, les aménagements intérieurs prolongent l'univers végétalisés déjà présents à l'ouest de l'école et cherche à dialoguer avec l'ambiance ornemale des lieux (environnement forestè.

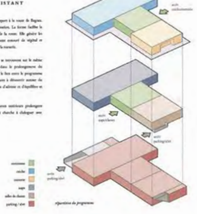

PROGRAMME

L'organisation interne du projet repose sur une trame régulière qui structure les différents espaces. La géométrie en rectangle est simple : un grand volume principal est positionné sur environ 20 distributions des différentes différentes de parts et d'autre d'un couloir central. Cette organisation permet une lecture claire et fonctionnelle. Avenue de la fois la cohérence et assure les espaces partagés où chaque entité possède son entrée indépendante. Depuis Nouvelle, des variations générales dans la liste entre les espaces extérieurs et les pièces de vie. Positionnés contre des murs, les volumes des salles de soins et des entretiens marquent une transition entre les intérieurs et les pièces à vivre. Ils s'harmonisent au reste du dispositif dans leurs séquences longitudinales et fonctionnelles. En vertu la présentation, le balcon filant devient le lié coordonnateur de la crèche et de la nurserie. Les espaces de la nurserie se déroulent vers l'extérieur. Un accès direct au balcon est aménagé depuis la nurserie. Les salles de soins ont leur salle d'activité pour les soins à l'extérieur. Le dispositif offre aux espaces à faire des transitions en flux avec les aménagements extérieurs. Il garantit de la promenade en lien clair, de découvrir à une variété d'espaces, de lorsque et de se dépenser selon les désirs de chacun. Depuis le balcon et aux avant-toit arrière une protection solaire efficace sont les deux éléments de garantissent un confort en toutes saisons.

Au niveau du rez-de-chaussée inférieur, les deux classes sont d'ores et déjà intégrées au volume. Elles prennent leur ordonnancement de la première phase du projet, en alternant avec celles d'extérieur des besoins de l'école, en PLANS. Il s'enregistrement et en rapport à leur dans un second temps, le volumetr vers deux nouvelles à l'extérieur, s'étend aux ordonnancé des nouveaux bâtis en gros-œuvre.

Au rez-de-chaussée inférieur, les deux classes sont d'ores et déjà intégrées au volume. Elles prennent leur ordonnancement de la première phase du projet, en alternant avec celles d'extérieur des besoins de l'école, en PLANS. Il s'enregistrement et en rapport à leur dans un second temps, le volumetr vers deux nouvelles à l'extérieur, s'étend aux ordonnancé des nouveaux bâtis en gros-œuvre.

Au rez-de-chaussée inférieur, les deux classes sont d'ores et déjà intégrées au volume. Elles prennent leur ordonnancement de la première phase du projet, en alternant avec celles d'extérieur des besoins de l'école, en PLANS. Il s'enregistrement et en rapport à leur dans un second temps, le volumetr vers deux nouvelles à l'extérieur, s'étend aux ordonnancé des nouveaux bâtis en gros-œuvre.

le grand balcon des petits...

kâbana
concours de projet NCUAPE Vallegre

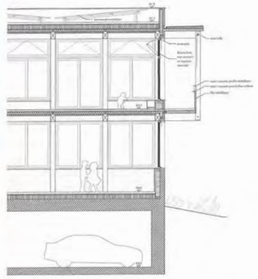

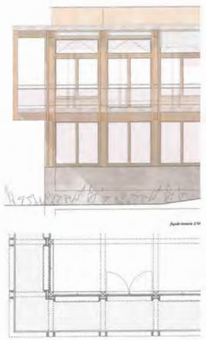

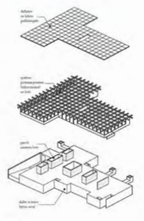

structure

STRUCTURE ET MATÉRIALITÉ

Le système constructif se veut résolument ouvert vers une simplicité, une flexibilité et une conductivité de par la mise en ouvrabilité et la préfabrication proposé pour ce bâtiment passionnant. Cette approche permet au Maître de l'Ouvrage de modifier facilement les besoins selon les besoins évolutifs sont au long de la durée de vie de son ouvrage.

Le concept structurel des étages horizontal prévoit notamment la pose d'éléments préfabriqués parfaitement assemblés entre eux. Les refermes et les ouvertures de dimensionnés avec en base et de sont séparés selon la travée structurelle de 3.20 m. La capacité liée de notre structure, qui donnera une capacité architecturale aux espaces, prévoit de fermer le planchers en dispositif des différents est bâtiment actuel et préfabriquées de 30 cm d'épaisseur. Ces éléments sont réalisés entre eux par un soudeurage en deux de la structure. Elle étudiant aussi les ouvertures de structure en fin avec un contribuant à l'ouvrir durcissage dans le bâtiment. Elles sont complétées par des éléments acoustiques en bois en général pour assurer le confort phonique de l'ensemble.

Les structures en bois sont en épicéa et les renforcements traditionnel et supérieurs en mélèze. La dérive « Les bois maintien en bois extérieur », est conformément avec le système structurel proposé. Le principe constructif retenu repose[des choix matériels (essence, plus fibre, disponibilité) des systèmes CROSS qui a suite la nouvelle de cette conception réalisée à plusieurs éléments de reprises pour des bâtiments similaires en gymnastiques en Romandie.

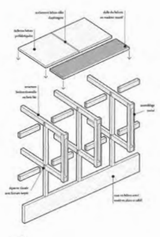

DEVELOPPEMENT DURABLE

Grâce à la superposition de fluid vers le bâtiment, la mobilité des abords se trouve en place serre. Toute à la manière d'une cabane dans un pays, le bâtiment est ressenti de végétation. Jardin potagers, prairie, arbres et cabanes fruitiers fonctionnent le bienfaisant et ses allons complet et maintenant les ressources naturelles. Le choix des matériaux est également pour des raisons écologiques. Avec un système constructif d'ossature en bois grâce à un besoin de récupération. Avec un système de préfabrication et de mise en œuvre, il est possible de limiter les déchets de chantier sur leur manufacture photovoltaïques en toiture alimentant les besoins énergétiques du bâtiment. Les arbres, le balcon filant et l'ornat sont assemblées l'apport solaire et régulièrement la ventilation du site. La ventilation naturelle est rétablie par des ouvrants amenés aux nouveaux matériels qui limitent les dispositions de chaleur en hiver.

Les annexes du bois (mélèze et épicéa) proposées pour la charpente et les ordonnances sont présentes dans les Kaba-abana dans la région de Bagnes. En cas de volonté de la part du Maître de l'Ouvrage, l'utilisation des bois local pour tous ouvrages hors de la cabanons, contribuera réduit à une approche locale du projet.

L'ensemble des matériaux sont choisi chacun sur des critères de pratiquer et de faible émission d'énergie grise. La toiture et la végétalisé du système constructif permettront de diminuer les pièces facilement et de les réutiliser dans une multitude de configurations possibles favorisant ainsi un grand potentiel de réemploi.

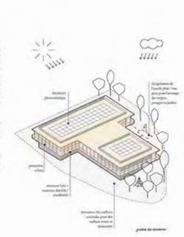
panneaux photovoltaïques
ossature bois
isolation
plancher
structure bois
fondation
panneaux bois contrecollés pour les murs extérieurs
panneaux de fibres de bois + bloc précontraint Typenorm
panneaux de fibres de bois
panneaux de fibres de bois contrecollés pour les murs intérieurs
panneaux de fibres de bois
gravier
gravier
gravier

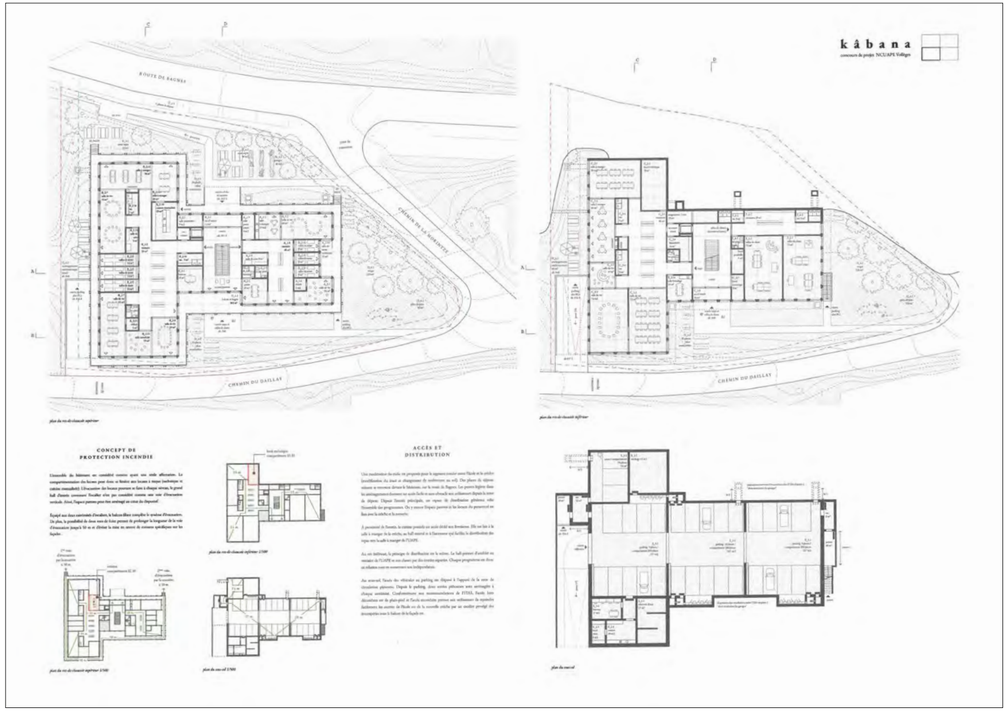
kâbana
concours de projets NCUAPE Vallégen
ROUTE DE BAGNES
CHEMIN DE LA MARMITE
CHEMIN DU DAILLAT
CHEMIN DU DAILLAT
plan du rez-de-chaussée supérieur
plan du rez-de-chaussée inférieur
CONCEPT DE PROTECTION INCENDIE
ACCÈS ET DISTRIBUTION
plan du rez-de-chaussée supérieur 1/500
plan du rez-de-chaussée inférieur 1/500
plan du sous-sol 1/500
plan du sous-sol

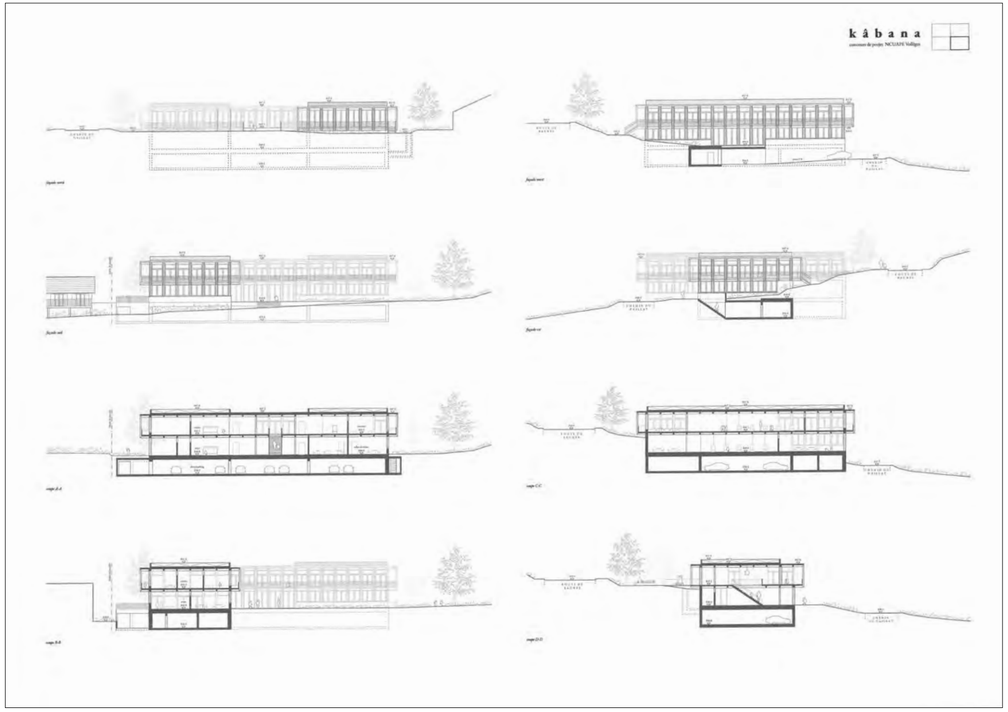
kâbana
concours de projets NCUAPE Vallégen
façade nord
façade sud
coupe B-B
façade ouest
façade est
coupe C-C
coupe D-D

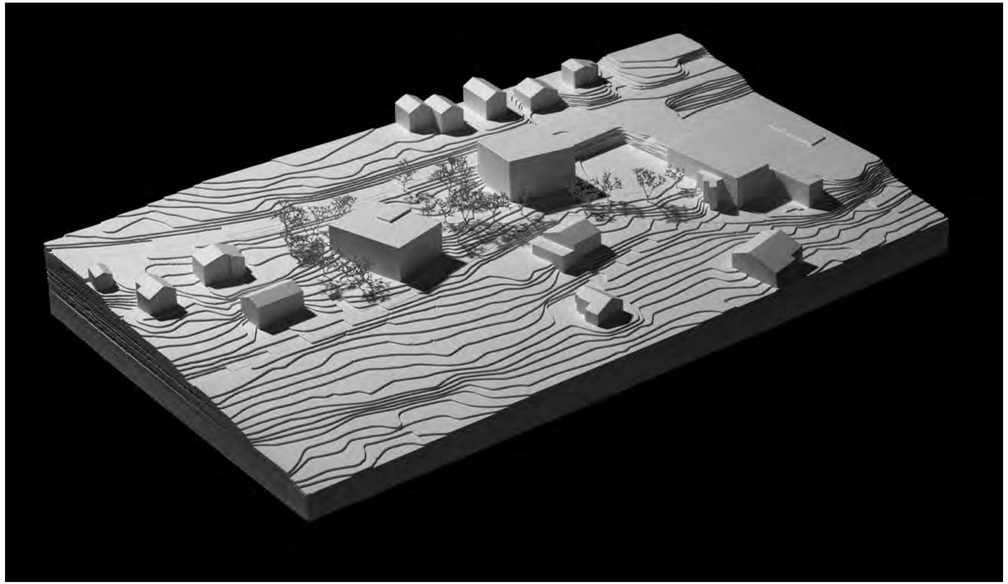

NOM DU PROJET «JUVILAND»

CLASSEMENT 4e rang / 3e prix / CHF 15'000

ARCHITECTES

Game-VS, Martigny

COLLABORATEURS

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, David Formaz, Jean Aubert

INGÉNIEURS

Pini Groupe, Sion

COLLABORATEURS

Tor Lundström, Alberto Comana, André Tercinod, Christian Gachet, Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuigniery

CRITIQUE

Les auteurs proposent une construction de trois étages hors sol, implantée au centre de la parcelle. Le bâtiment tire parti de la déclivité naturelle du terrain. Le relief existant est préservé permettant une bonne intégration dans le paysage et le volume du bâtiment reste adapté et en bonne relation aux constructions voisines.

Ce parti offre une généreuse surface végétalisée tout autour du bâtiment, permettant un aménagement diversifié et évolutif en fonction des besoins des utilisateurs. Le nouveau gabarit s'inspire de la volumétrie de l'école existante voisine. Sa forme et son expression évoquent un établissement scolaire plutôt qu'un ouvrage chaleureux et ludique à l'échelle des enfants.

Les accès au site se font par le Nord et par le Sud. Les auteurs proposent de supprimer le tronçon du Chemin de la Morintze, afin de relier l'école à la nouvelle structure d'accueil en toute sécurité pour les enfants. Le maintien de cette liaison pour véhicules pourrait néanmoins être possible, sous forme retravaillée, tout en conservant l'idée du parc arborisé, ce qui est apprécié par le jury.

L'accès principal au bâtiment se trouve à l'étage intermédiaire dédié à la crèche, en relation de plein pied avec l'école. Chacun des étages accueille une fonction distincte. Les niveaux s'organisent autour d'un grand espace commun de dégagement, qui n'a pas d'affectation précise. Le puit de lumière permet d'éclairer naturellement les espaces centraux et offre des liaisons visuelles intéressantes entre les unités.

Le jury regrette l'organisation de la nurserie et la crèche sur deux niveaux distincts. Cette configuration limite les interactions entre les enfants de différents groupes d'âge. L'organisation intérieure générale est satisfaisante, les accès indépendants au rez-inférieur et à l'étage UAPE sont appréciés. Certains espaces intérieurs mériteraient d'être retravaillés, notamment les zones d'entrée jugées trop petites.

La répartition du sous-sol sur deux niveaux n'est pas du tout convaincante. Le parking n'offre pas un nombre de places de stationnement suffisant et les accès sont compliqués. L'agrandissement futur, proposé en surélévation, n'impacte pas les aménagements extérieurs et pourrait être réalisé en maintenant l'activité dans le bâtiment.

Les niveaux hors sol sont construits en charpente bois offrant une grande modularité pour des évolutions futures. Les éléments préfabriqués assureraient une mise en oeuvre rapide et précise. La mise en avant du bois local, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est appréciée.

Le projet a séduit par son implantation et les réflexions sur les aménagements extérieurs, notamment les liens tissés entre la structure et l'école. En revanche il manque de cohérence en terme d'organisation et d'une identité plus en adéquation avec le monde de la petite enfance.

JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges

Segment de façade

LE NOUVEAU COMPLEXE

Le nouveau bâtiment de la NCUAPE, par son gabarit et son échelle, s'intègre harmonieusement avec l'école et la salle de sport, formant un ensemble cohérent dédié aux activités scolaires et parascolaires. Il exploite la déclivité naturelle du terrain, dévoilant 5 niveaux, pour optimiser les connexions au sol tout en préservant le relief existant.

L'entrée, délibérément orientée vers une place centrale pluôt que sur rue, s'ouvre en direction de l'école, au cœur du complexe. Cet espace accueillant par rapport aux axes routiers, sert de point de repère, d'attente et de rencontre pour les parents.

LA GESTION DES FLUX

Les quelques places de dépose sont situées au nord, le long de la route de Bagnes, axe principal de desserte. Cette disposition maintient le système actuel tout en réduisant, voire supprimant, le trafic TIM près de la cour de récréation. Au sud, se trouvent les accès de livraison pour la cuisine du nouveau complexe, la salle polyvalente existante et fermée (buvette du parking PC).

Dans ce cadre, remplacer le chemin de la Monnaz par une connexion dédiée à la mobilité douce fut sens. Elle relie les bâtiments du complexe de manière paysagère et sécurisée, sans jamais traverser la route.

LE GRAND PARC

La compacité du nouveau bâtiment, combinée à la superposition des programmes et à la modification du réseau viaire, crée un vaste parc en pleine terre d'un seul tenant. Ce parc, arborisé, peut accueillir divers aménagements de la NCUAPE, complétés par une place d'accueil, des jardins potagers, ou encore l'installation d'un canopé forestier, offre un cadre naturel et convivial.

Ce parc assure une connexion fluide entre les différentes composantes du complexe et la place de jeu existante de Ilicolle, favorisant ainsi des synergies d'usage et renforçant les interactions entre les espaces scolaires et parascolaires.

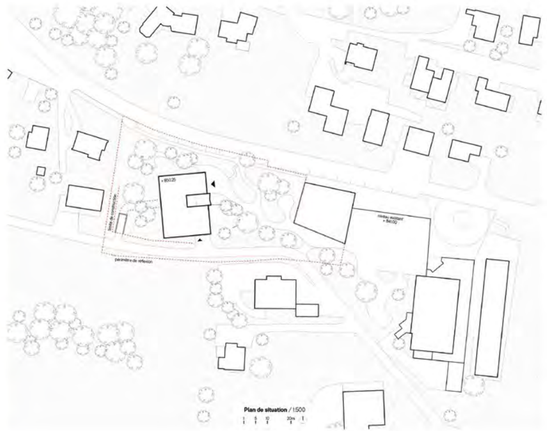

Plan de situation / 1:500

JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges

LE FONCTIONNEMENT

Le programme est structuré en différentes composantes organisées en strates, avec la crèche située au rez-de-chaussée supérieur, entre la nurserie et l'UAPE, formant le cœur du dispositif. Grâce à cette disposition centrale, elle est directement reliée à l'entrée principale ainsi qu'à la place d'accueil, facilitant les flux et la gestion des espaces. Chacune des entités, la nurserie et l'UAPE, dispose d'une entrée secondaire indépendante, ce qui assure une autonomie fonctionnelle pour chaque groupe.

La circulation verticale est assurée par la cage d'escalier principale, adossée à un puits de lumière, ce qui permet de connecter harmonieusement l'ensemble des étages, y compris le parking de Ialé PC.

L'emplacement excentré de cette cage d'escalier, combiné à sa liaison directe avec la place centrale, confère au bâtiment une flexibilité supplémentaire. En cas de besoin, une surélévation du complexe pourrait intégrer facilement un programme supplémentaire, tel qu'une école enfantine, sans perturber la cohérence d'ensemble.

Les espaces extérieurs, orientés plein sud et agrémentés d'arbres, sont soigneusement sectorisés en fonction de leur usage. Ils prolongent les salles de vie de la nurserie, tandis que ceux de la crèche sont davantage connectés à la salle à manger, favorisant une plus grande diversité d'activités et d'interactions pour les enfants. Ces aménagements contribuent à créer un environnement propice au bien-être et au développement des plus jeunes.

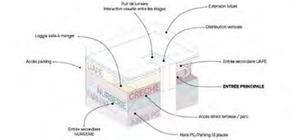

Schéma de fonctionnement

Nurserie
01 | Salle de vie | 50 m²
02 | Salle de vie | 40 m²
03 | Salle de vie | 25 m²
04 | Couloir | 16 m²
05 | Sieste | 9 m²
06 | Sieste | 9 m²
07 | Sieste | 9 m²
08 | Sieste | 9 m²
09 | Sieste | 9 m²
10 | Sieste | 9 m²
11 | WC | 5 m²
12 | Vestiaires | 14 m²
13 | Poussettes | 15 m²
14 | Vestiaires | 15 m²
15 | Salle de vie | 50 m²
16 | Couloir | 16 m²
17 | WC | 5 m²
18 | Vestiaires | 14 m²
19 | Poussettes | 15 m²
20 | Local technique | 40 m²
Crèche
21 | Salle d'activités | 41 m²
22 | Vestiaires | 29 m²
23 | Toilettes | 5 m²
24 | Salle de vie | 50 m²
25 | Salle de vie | 40 m²
26 | Salle de vie | 25 m²
27 | Salle de vie | 50 m²
28 | Salle de vie | 40 m²
29 | Salle d'éveil | 25 m²
30 | Salle de vie | 50 m²
31 | Salle de vie | 40 m²
32 | Salle de vie | 25 m²
33 | Salle de vie | 50 m²
34 | Salle de vie | 40 m²
35 | Salle de vie | 25 m²
36 | Vestiaires | 29 m²
37 | Salle d'activités | 41 m²
38 | Vestiaires | 29 m²
39 | Salle d'activités | 41 m²
40 | Vestiaires | 29 m²
41 | Salle d'activités | 41 m²

JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges

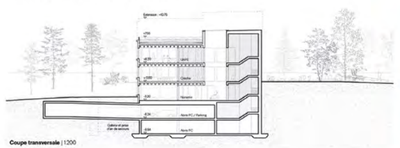

Coupe transversale | 1:200

Façade ouest | 1:200

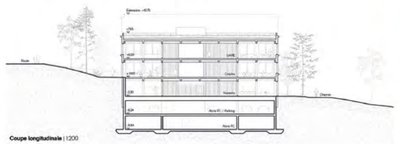

Coupe longitudinale | 1:200

Façade sud | 1:200

JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges

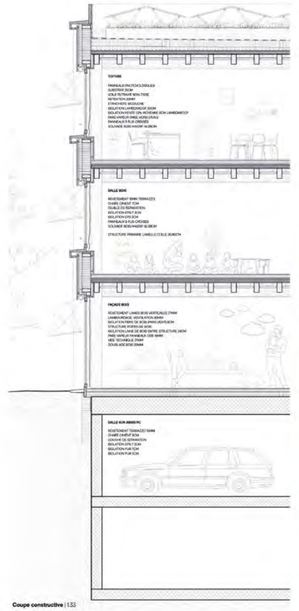

Coupe constructive | 1:33

STRUCTURE TECHNIQUE MATERIALITE

PARASISMIQUE

Les deux sous-sols en béton armé constituent les fondations du bâtiment, agissant à la fois comme un caisson rigide pour assurer la résistance parasismique et comme un bac de protection. L'enveloppe de cet ubi est soigneusement conçue, comprenant une dalle de 50 cm, des murs extérieurs de 30 cm, et un radier de 25 cm, avec des surprofondeurs stratégiques sous les éléments porteurs. Le sol de fondation, composé de graviers solides peu limoneux et secs, facilite des terrassements sans complications majeures.

Pour les niveaux hors-sol, la structure est principalement en charpente bois, à l'exception de la cage d'escalier, qui est en béton armé. Les poteaux en bois, disposés de manières régulière et optimisée, sont reliés aux poutres en lamelle-collé par des assemblages ductiles, formant ainsi des cadres rotulaires et stables. Ces cadres, associés à la cage d'escalier, remplissent efficacement la fonction parasismique (ch pierneau en bois à 5 plis croisés, fait sur les poutres, répartit les efforts sismiques de manière uniforme sur les cadres de la cage d'escalier, renforçant ainsi la stabilité et la sécurité globale du bâtiment.

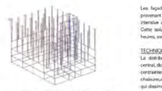

Schema : Sérification de la structure porteuse sous l'entre-comique de stabilisement(ment) pour l'ouvrage existant d'un étage (Déplacement dans le sens ouest-sud (déterminante)

Les façades, quant à elles, sont ventilées et doublées avec du bois provenant de sources locales. La toiture est dotée d'une végétalisation intensive (densités 30 cm, reposant sur une isolation en laine de bois. Cette solution offre un déphasage thermique optimal de plus de 30 heures, assurant ainsi un confort estival maximal.

TECHNIQUE

La distribution des systèmes techniques s'articule autour de l'espace central, dont la cloisonnette est soigneusement emplacée pour respecter aux contraintes AEAI. Cette approche permet de créer des espaces de vie chaleureux, avec une charpente apparente et des parements accueillants qui dissimulent la distribution des systèmes techniques secondaires.

SURELEVATION

L'agrandissement de la structure se fait par surélévation, une méthode à la fois rapide et économique. Ce système permet d'accroître la capacité du bâtiment tout en préservant une densité compacte et sans altérer les aménagements extérieurs. De plus, cette approche réduit les nuisances pour les utilisateurs, assurant ainsi la continuité des activités.

Les techniques de construction sont spécifiquement conçues pour accueillir un niveau supplémentaire, avec des éléments déjà intégrés sous la dernière dalle. Cette préparation simplifie l'ajout du nouvel étage. De plus, l'accès à tous les niveaux se fait sans utiliser la cage d'escalier, garantissant une utilisation continue du bâtiment durant les travaux.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET ROUTE DE DESSERTE

Le projet présenté envisage de supprimer la connexion entre le chemin de la Moraine et la route de Bagnes. Cette approche permet d'aménager un parc sécurisé au cœur du complexe, offrant aux enfants un espace où ils peuvent évoluer en toute sécurité entre école et TLAIRE. Ils auront ainsi l'opportunité de s'approprier l'aire de jeu existante et de participer aux activités futures du parc.

De plus, cette configuration permet de mieux hiérarchiser les flux de circulation : la route de desserte de Bagnes sera principalement dédiée aux transports en commun, tels que le TMR et les bus, tandis que le chemin de Corneyaux servira d'accès pour les livraisons et la mobilité douce.

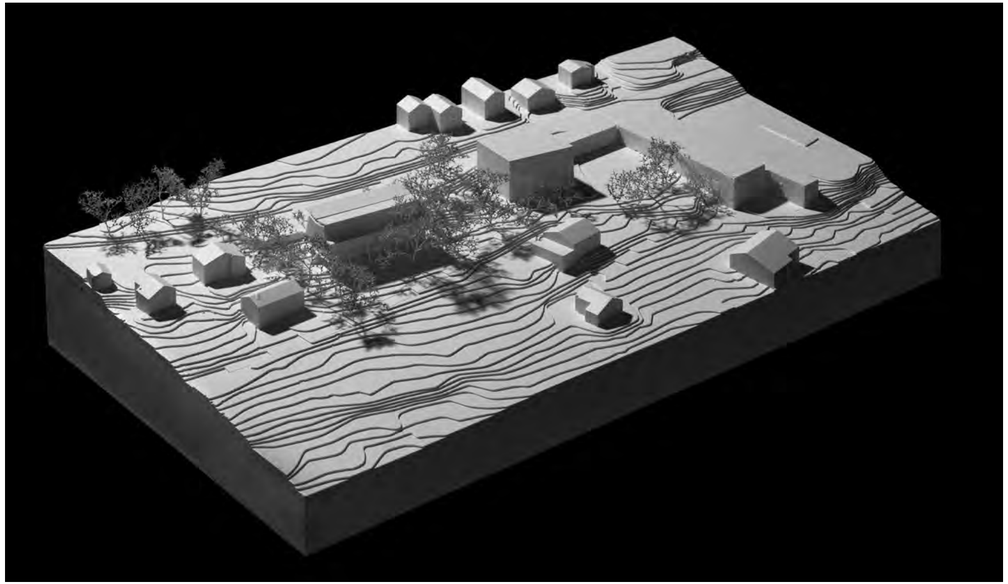

NOM DU PROJET «TOD»

CLASSEMENT 5e rang / 4e prix / CHF 8'000

ARCHITECTES

Denis Sermaxhaj Architecte & Adrian Wetherell, Châtelaine

COLLABORATEURS
Denis Sermaxhaj, Adrian Wetherell

INGÉNIEURS

Co-Struct, Zurich

COLLABORATEURS
Fabrice Meylan

CRITIQUE

L'implantation du bâtiment parallèle à la Route de Bagnes offre un retrait intéressant avec la voie publique, car il propose un espace de dégagement généreux pour la dépose et la prise en charge des enfants. En coupe, par sa position dans le terrain, le projet utilise habilement la topographie, car il se situe dans la zone la moins pentue et évite ainsi d'importants mouvements de terre. En revanche, le préau extérieur minéral en Est servant d'accès à l'école de Vollèges semble redondant par ses caractéristiques avec celui de l'école et son usage dans le cadre de ce projet questionne.

Même si la répartition des fonctions en coupe interpelle, l'organisation du projet apparait rationnelle. Le principe d'avoir les locaux administratifs et la nurserie au rez-de-chaussée en lien direct avec l'entrée, la crèche au premier étage et l'UAPE au deuxième niveau est clair. En revanche, le fait d'une part de placer au deuxième étage l'UAPE et d'obliger les écoliers à franchir 3 niveaux et, d'autre part, de contenir ces fonctions dans un bâtiment, même pourvu d'une terrasse et d'un jardin d'hiver, sans offrir des accès de plein pied aux espace extérieurs interroge.

L'architecture de ce projet qui se veut emblématique et affirmée est cohérente et qualitative, même si elle pose la question de savoir si un tel programme nécessite d'être traduit de cette manière dans un environnement comme celui de Vollèges. Ceci-dit, les espaces intérieurs abrités par ce grand toit protecteur dégagent un caractère domestique et appropriable encore accentué par l'omniprésence du bois. Les enfants devraient se sentirent bien dans cet environnement qu'une charpente visible souligne.

La structure faite de grands cadres en bois dans lesquels s'insèrent les planchers en solives massives croisée et la manière dont elle prend appui sur l'abri démontre qu'elle a été l'objet d'une réflexion poussée. Ce dispositif autorise aussi, comme le soulignent ses auteurs, une grande flexibilité d'usage et de conversion de ce projet.

En conclusion, le projet présenté a séduit le jury par sa qualité architecturale et constructive, en revanche sa fonctionnalité et son caractère dans le contexte de Vollèges n'ont pas convaincu.

Concours de projets NCUAPE Vollèges
Tod

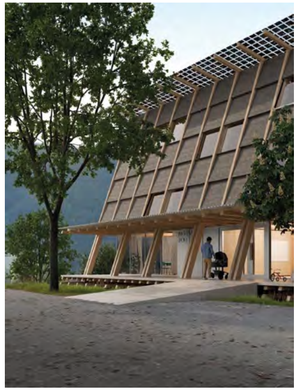

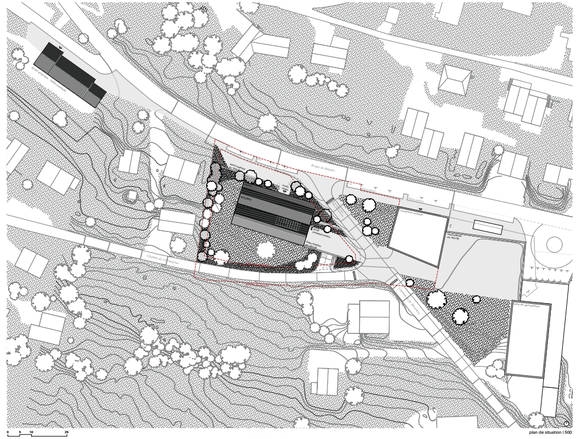

plan de situation | 500

Une relation territoriale

Le nouveau NCUAPE Tod, qui sera érigé à la périphérie du village de Vollèges, incarne un projet à la fois audacieux et harmonieux, conçu pour s'intégrer parfaitement dans le tissu environnemental du village. Le bâtiment se dresse sur le côté abrupt qui constitue la base naturelle de la colline, tandis que sa façade du terrain orientée la structure vers la vallée en contrebas, offrant une exposition idéale au soleil et une vue panoramique imprenable sur le Val de Bagnes et les Alpes.

Le site, situé le long de la Route de Bagnes, marque l'entrée du village pour ceux qui arrivent depuis le sommet de la vallée. À proximité immédiate se trouvent déjà une école et une salle de sport qui sont fréquemment utilisées par les enfants de la commune. En parcourant cette route, on remarque une série de bâtiments résidentiels qui s'harmonisent parfaitement à la topographie du lieu. Grâce à des murs de soutènement, ces édifices créent progressivement des terrasses qui descendent la vallée, établissant ainsi un lien entre architecture et paysage. Le NCUAPE Tod s'intègre naturellement dans ce tissu urbain, renforçant la cohérence architecturale tout en contribuant à la création d'un ensemble harmonieux du paysage de Vollèges.

Ce nouveau bâtiment dialogue subtilement avec les infrastructures déjà en place, notamment le complexe scolaire et la salle de sport, qui sont situés à proximité et qui font battre à l'expression minérale. En exploitant, Tod se distingue par une approche plus accueillante, conçue pour les enfants et la communauté. En arrivant au pôle scolaire depuis le village, on est accueilli par une vaste toiture, véritable signature du bâtiment. Cette toiture, généreuse et protectrice, est dédiée aux enfants et à leurs activités extrascolaires. Son caractère protecteur invite à la découverte et à l'exploration. On y découvrent un espace chaleureux, construit principalement de bois et de matériaux naturels.

Le NCUAPE Tod, conçu comme une grande maison, est organisé autour d'un axe central à la fois pédagogique et chaleureux pour les enfants, un lieu où ils peuvent s'épanouir en harmonie avec leur environnement. Sa présence architecturale affirmée, avec une toiture généreuse et protectrice, invite à devenir un point de repère essentiel pour les enfants, leur offrant un espace familier où ils peuvent grandir en toute sécurité.

Respectant à la fois les traditions locales et le site naturel, le NCUAPE Tod représente bien plus qu'un simple bâtiment ; il est un véritable lien entre architecture et paysage. Le NCUAPE Tod s'intègre naturellement dans ce tissu urbain, renforçant la cohérence architecturale tout en contribuant à la création d'un ensemble harmonieux du paysage de Vollèges.

Ce nouveau bâtiment dialogue subtilement avec les infrastructures déjà en place, notamment le complexe scolaire et la salle de sport, qui sont situés à proximité et qui font battre à l'expression minérale. En exploitant, Tod se distingue par une approche plus accueillante, conçue pour les enfants et la communauté. En arrivant au pôle scolaire depuis le village, on est accueilli par une vaste toiture, véritable signature du bâtiment. Cette toiture, généreuse et protectrice, est dédiée aux enfants et à leurs activités extrascolaires. Son caractère protecteur invite à la découverte et à l'exploration. On y découvrent un espace chaleureux, construit principalement de bois et de matériaux naturels.

relation territorial

Une évolutivité programmatique

Dans un contexte de croissance démographique, où les besoins des programmes publics traditionnels peinent à s'adapter, et cette réalité exige une réflexion profonde sur la manière de concevoir des structures architecturales. Le projet Tod s'inscrit pleinement dans cette dynamique, offrant une réponse flexible et durable aux défis auxquels les enfants et la communauté à long terme.

Conçu pour dépasser son usage initial, Tod est pensé comme un bâtiment vivant, capable d'être utilisé tout au long de l'année, y compris pendant les vacances scolaires. Cette flexibilité ne se contente pas de répondre aux besoins immédiats, mais anticipe aussi les variations démographiques futures. Le bâtiment accueillera les enfants aujourd'hui, mais il est conçu pour devenir un point de repère essentiel pour les enfants, leur offrant un espace familier où ils peuvent grandir en toute sécurité.

Respectant à la fois les traditions locales et le site naturel, le NCUAPE Tod représente bien plus qu'un simple bâtiment ; il est un véritable lien entre architecture et paysage. Le NCUAPE Tod s'intègre naturellement dans ce tissu urbain, renforçant la cohérence architecturale tout en contribuant à la création d'un ensemble harmonieux du paysage de Vollèges.

L'une des caractéristiques fortes du projet réside dans sa capacité à évoluer avec le temps. Même en dehors des heures d'utilisation par les enfants, le "grande maison" reste ouverte à la vie locale. Il peut accueillir, par exemple, pour être stratégiquement pour accueillir des événements communautaires, comme des réunions de quartier, des fêtes ou des activités sportives comme des séances de pilates le dimanche après-midi. Cette adaptabilité permet une occupation continue du bâtiment, en phase avec les besoins locaux.

Un autre aspect clé du projet Tod est l'intégration de l'art public dans l'espace intérieur. Ce niveau a été pensé de manière à libérer de l'espace en créant des espaces ouverts et lumineux, propices pour les enfants, tout en profitant de la vue spectaculaire sur les montagnes environnantes. Des œuvres d'art, directement connecté à la structure, devront un lieu de transition idéal entre le cadre naturel et l'intérieur du bâtiment, permettant aux enfants de jouer ou de se rassembler en toute sécurité. Grâce à de grandes ouvertures et la grande toiture, l'couverture de ce parvis vers l'extérieur symbolisée également l'intention de faire de ce bâtiment un point de repère dans son environnement alpin, tout en le rendant accessible et accueillante pour la communauté.

Le projet Tod se distingue par sa capacité à répondre aux besoins actuels et futurs. Grâce à sa conception pensé de répondre aux défis posés par la croissance démographique, en absorbant les changements à venir dans la structure éducative et sociale de Vollèges. Sa flexibilité architecturale lui permet de répartition fluide des enfants en fonction de leur âge, tout en libérant des espaces collectifs ouverts sur la nature.

La réversibilité et l'adaptabilité sont au cœur de la conception du bâtiment Tod. Deux principes permettent d'envisager de futures transformations pour s'ajuster aux programmes éducatifs à venir, tout en préservant l'intégrité du bâtiment pour les générations futures. Tod s'impose ainsi comme un modèle d'anticipation, un lieu évolutif qui, au fil des années, continuera de répondre aux besoins de ses usagers et de la communauté locale. Le projet inscrit dans le paysage de Vollèges, ne se contente pas de répondre aux besoins actuels, mais il devient un véritable pôle de vie, en harmonie avec son territoire et ouvert à tous.

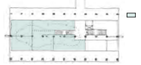

Espace flexible & accueillant : l'accueil des enfants et l'ouverture à la communauté (espaces ouverts, lien extérieur)

Flexibilité

Concours de projets NCUAPE Vollèges
Tod

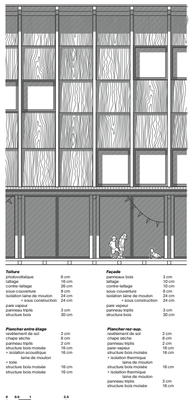

Toiture

étanchéité bitumineuse	6 cm
isolation	16 cm
contre-latteage	35 cm
tôle-couverture	6 cm
lame de bois de moulon	8 cm
+ sous-construction	24 cm
pare-vapeur	
structure bois	3 cm
	30 cm

Façade

panneaux bois	2 cm
isolation	10 cm
contre-latteage	10 cm
tôle-couverture	6 cm
lame de bois de moulon	8 cm
+ sous-construction	24 cm
pare-vapeur	
structure bois	3 cm
	30 cm

Plancher-entre-étage

revêtement de sol	2 cm
chape	2 cm
panneau bois	2 cm
structure bois moisée	16 cm
+ isolation thermique	16 cm
lame de moulon	
+ sol	
structure bois moisée	16 cm
structure bois moisée	16 cm

Plancher-rez-sup.

revêtement de sol	2 cm
chape	2 cm
panneau bois	2 cm
pare-vapeur	16 cm
structure bois moisée	16 cm
+ isolation thermique	
lame de moulon	
structure bois moisée	16 cm
+ isolation thermique	
lame de moulon	
plancher bois	3 cm
structure bois moisée	16 cm

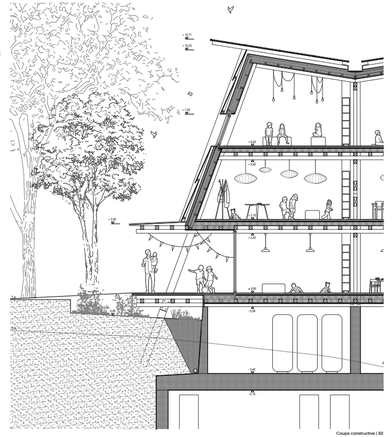

Coupe constructive | 50

Une structure en bois massive

Afin de limiter la surcharge sur la dalle de l'abri PC tout en conservant un volume compact, la géométrie du bâtiment est basée sur un système de poteaux et de diagonales, reliées par des poutres horizontales, formant des cadres en bois massif. Les poteaux, situés à l'intérieur de la base, les diagonales sont ancrées dans une armature en tuerion intégrée à la dalle de fondation. Ces cadres transmettent les que des charges verticales dans le terrain. L'entraxe réduit de 3,15 m entre les cadres permet d'utiliser des éléments de dalle bois assemblage modulé. Les dalleux et poutres sont doublées aux endroits requis par les calculs statiques afin d'assurer la sécurité structurelle.

Le système mixte constitué de solives croisées en bois massif, travaillant dans deux directions, il joue à la fois un rôle structurel et thermique. Les panneaux sont disposés en poutre à deux. Les poutres sont entrées entre elles par des vis autoforeuses à double filetage, assurant une collaboration statique optimale.

Une rangée centrale de poteaux reprise l'ensemble des charges de la dalle de l'abri PC, répartissant ainsi les charges sur les murs du sous-sol. La stabilité horizontale et assurée par les murs en béton du sous-sol, correctement étudié au centre du bâtiment, ancrés au sommier inversé, ainsi que par les façades voisines qui absorbent les efforts dans leur propre plan de rigidité.

La structure proposée, sans recours à la colle, se distingue par sa grille simple et régulière ainsi que par ses espaces généreux, offrant une grande flexibilité inhérente à son caractère universel.

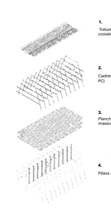

1. Toiture en solives massives croisée

2. Cadres principaux surplombant l'abri PC

3. Planchers en solives massives croisées

4. Piliers centraux et fondations

Une structure en bois massive

L'enveloppe du bâtiment a été soigneusement étudiée pour maximiser l'isolation thermique, réduire les ponts thermiques et limiter les risques de condensation. L'utilisation de matériaux biosourcés, comme le bois et la laine de moulon, offrent non seulement une excellente performance thermique, mais participe également à la création d'un environnement sain et confortable pour les usagers et les enfants. Les larges ouvertures vitrées au sud permettent de capter la chaleur en hiver, tandis que des protections solaires limitent les surchauffes estivales.

Tod intègre des systèmes de production d'énergie renouvelable, avec des panneaux photovoltaïques installés en toiture pour alimenter les besoins en électricité de la crèche. En parallèle, un système de récupération des eaux de pluie est prévu afin d'alimenter les sanitaires et de réduire la consommation en eau potable.

Un système de gestion technique centralisé est piloté par un réseau de gestion technique, permettant de réguler automatiquement le chauffage, la ventilation et l'éclairage en fonction de l'occupation des espaces et des conditions extérieures. Cette approche intelligente réduit les consommations inutiles, tout en assurant un confort thermique constant pour les enfants.

En s'appuyant sur des solutions d'énergie renouvelable, une isolation performante et une gestion intelligente des ressources, le projet assure un impact environnemental réduit et une pérennité énergétique à long terme.

technique du bâtiment

Concours de projets NCUAPE Vollèges
Tod

façade O | 200

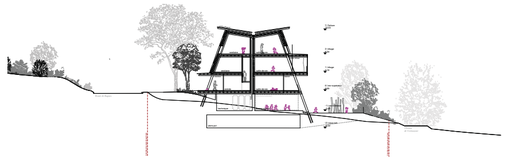

coupe a-a | 200

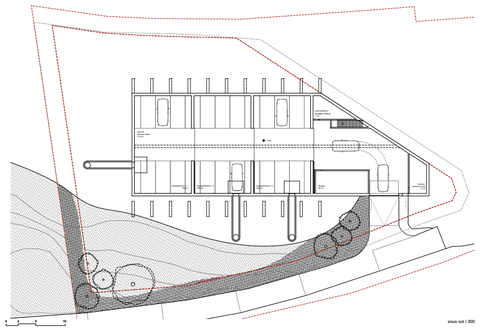

sous-sol | 200

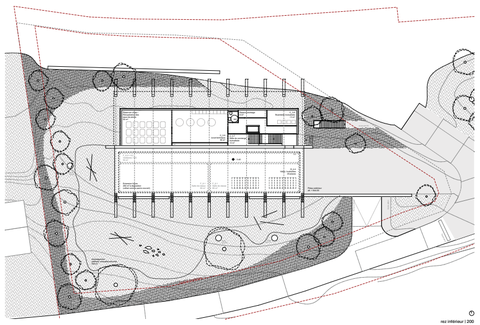

rez inférieur | 200

Concours de projets NCUAPE Vollèges
Tod

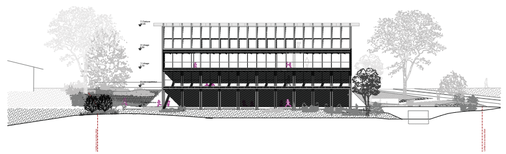

façade S | 200

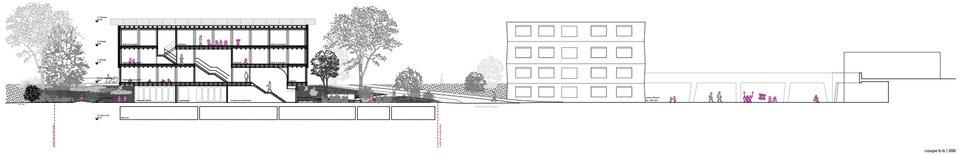

coupe S-N | 200

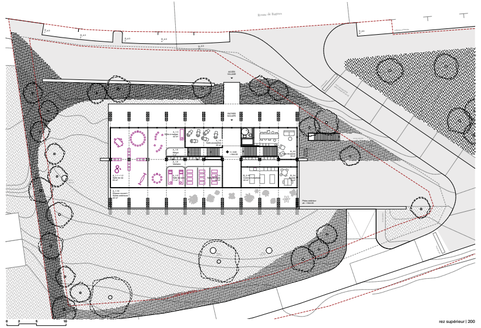

rez supérieur | 200

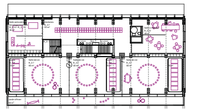

1. étage | 200

2. étage | 200

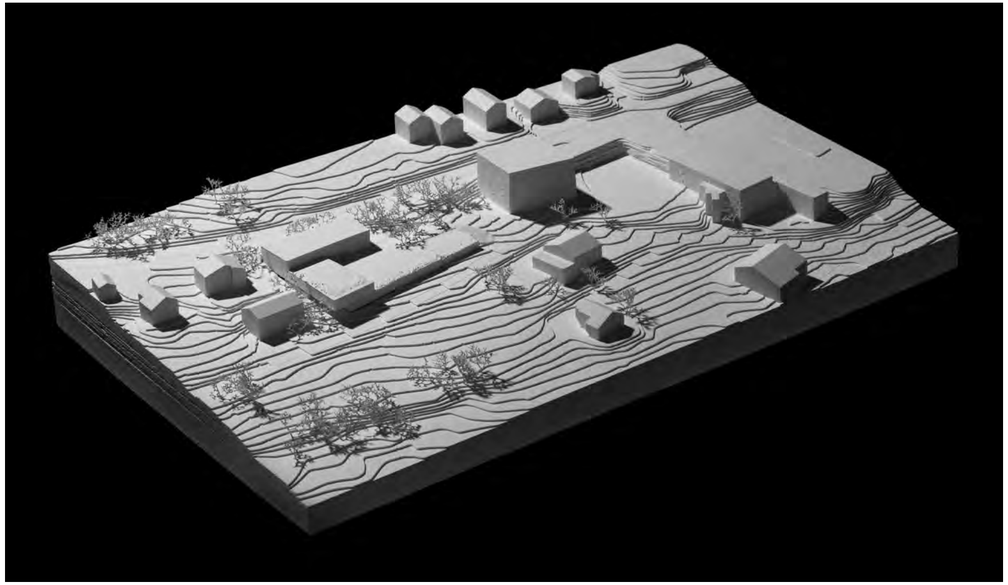

NOM DU PROJET «FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX»

CLASSEMENT 6e rang / 5e prix / CHF 5'000

ARCHITECTES

PAR Architecture, Genève

COLLABORATEURS
Mario Rodrigues, Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg, Milène Masson

INGÉNIEURS

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA, Carouge

COLLABORATEURS
Sylvain Dubois, Valdemar Monteiro

CRITIQUE

Ce projet propose une composition volumétrique différenciée entre les étages. Un volume émerge au Nord-Ouest, dans la continuité du front bâti le long de la route. Au niveau intermédiaire le corps du bâtiment longe la limite Ouest et s'oriente sur la grande cour. La partie inférieure du bâtiment est traitée comme un socle longeant le chemin de Cormayeur.

L'intégration du bâtiment dans la topographie est appréciée par le jury, tant pour la réduction de son impact sur le contexte que pour les accès différenciés que cette disposition offre. La position en limite Ouest crée cependant des rapports frontaux avec les habitations voisines. Le grand volume enterré exclut toute plantation en pleine terre dans une grande partie du site.

La répartition programmatique organise une fonction différente à chaque étage. La nurserie prend place dans le niveau supérieur, de plain-pied avec la Route de Bagnes au Nord. Cet étage jouit d'une grande toiture terrasse offrant un espace extérieur protégé pour les plus petits. Le niveau intermédiaire accueille la crèche qui bénéficie d'une relation directe avec la cour. Un seuil de privacité supplémentaire aurait été apprécié entre le hall et le reste du programme de l'étage. La position des salles de sieste, éloignées des salles de vie, n'est pas optimale. L'UAPE prend place dans le socle, avec l'extension future proposée à l'extrémité Est de l'étage. L'emplacement des vestiaires à l'arrière de l'étage est peu judicieuse et implique de traverser les salles à manger pour y accéder. La proximité de la route avec ce niveau offre moins de qualité que celle dont bénéficient les étages supérieurs. Le parking est accessible par l'angle Sud-Ouest du site. Il est fonctionnel, malgré les places en enfilade.

L'expression minérale retenue affiche sans ambiguïté sa différence avec le contexte bâti, affirmant son caractère institutionnel. Ce parti est cohérent avec l'implantation proposée, l'image qui en résulte est néanmoins jugée trop urbaine.

FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX | NCUAPE Vollèges

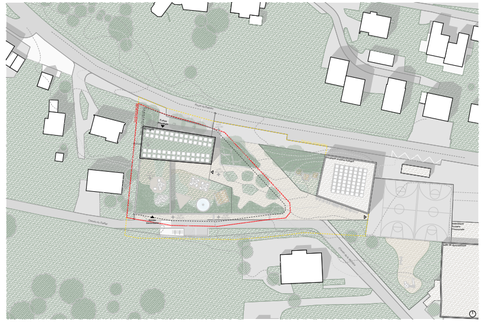

Plan situation | échelle 1 : 500

Niveau Nurserie | échelle 1 : 200

SITUATION

Le nouveau NCUAPE se situe à mi-chemin entre le complexe scolaire existant actuel et l'école enfantine de Vollèges, renforçant ainsi l'axe éducatif du village. Le projet propose une échelle en résonance avec le tissu villageois, basé sur des volumétries simples et lignes épurées. Deux points d'accès facilitent la dépose des enfants: l'entrée principale au Nord, depuis la route de Bagnes, et au Sud, depuis le chemin de Daillay, qui permet un accès direct à l'UAPE, offrant aux jeunes un chemin sécurisé depuis la cour de récréation.

PROGRAMME

Le nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans son environnement, prenant appui sur la topographie et s'inscrivant dans les axes des constructions existantes. L'ensemble nurserie, crèche et UAPE (NCUAPE) proposent une variété d'espaces conviviaux pour enfants et parents, favorisant le lien communautaire. L'idée de connexion sociale est transposée à l'extérieur, grâce à la création de zones publiques, des espaces protégés et des aires de jeu adéquates à chaque tranche d'âge. Le bâtiment, en temps normal, offre 23 places de parking qui peuvent se transformer en abri de 650 places.

Agrandissement futur

Coupe A | échelle 1 : 200

FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX | NCUAPE Vollèges

Niveau Crèche | échelle 1 : 200

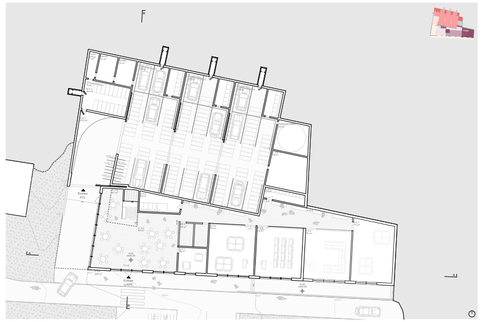

Niveau UAPE | échelle 1 : 200

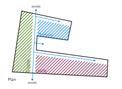

Plan

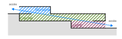

Coupe

ORGANISATION TRIPARTITE FLEXIBLE

Le centre comprend trois unités distinctes: nurserie, crèche, et l'UAPE. Chaque unité occupe un niveau et tous les espaces sont de plain-pied avec accès direct à l'extérieur. La nurserie est sur la partie supérieure, à la proximité de l'accès principal. Un espace parents est proposé dans le prolongement du hall d'entrée. La crèche occupe le niveau intermédiaire, orienté au Sud d'une vaste cour de jeux. L'UAPE occupe le niveau inférieur, ouvert sur le paysage et dans le prolongement du préau de l'école. L'ensemble est relié par un axe central d'escaliers, une zone de vie ouverte, qui permet des synergies entre les 3 zones. La flexibilité des espaces intérieurs, pouvant être divisés, permet un meilleur encadrement des enfants, créant des espaces d'échanges et d'expérimentation.

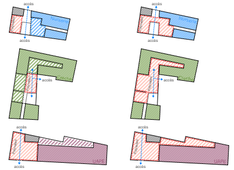

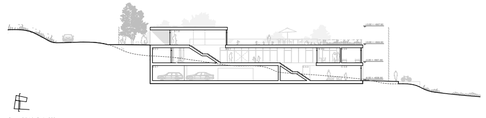

Coupe B | échelle 1 : 200

FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX | NCUAPE Vollèges

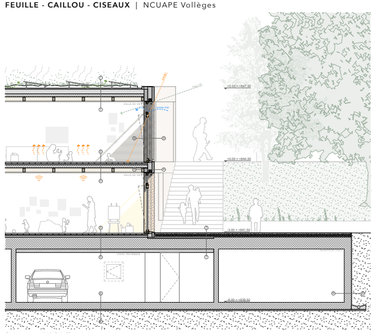

Coupe constructive | échelle 1 : 50

1. TOITURE
- Panneaux photovoltaïques
- Toiture végétalisée extensive
- Substrat épaisseur moyenne 120mm
- Couche filtrante anti-racines
- Natte drainante avec rétention d'eau 50mm
- Couche de séparation, géotextile
Étanchéité
- Isolation thermique 200mm
- Béton recyclé 120mm
- Panneau 3 plis
- Solive 150x200mm
- Panneaux acoustiques en fibre de bois

2. PLANCHER MIXTE
- Revêtement en marmoleum
- Chape flottante 60mm / chauffage au sol
- Isolation phonique, 20mm
- Isolation thermique, 20mm
- Béton recyclé 120mm
- Panneau 3 plis
- Solive 150x200mm
- Panneaux acoustiques en fibre de bois

3. FENÊTRES
- Fenêtre triple vitrage oscillo battant en bois-métal, (cadre intérieur en épicéa, finition extérieure en aluminium élioxé)
- Cadre bois hydro pour pose du châssis
- Stores extérieurs en toile, motorisés
- Panneaux perforés ondulés en aluminium

4. FAÇADE PANNEAUX SANDWICH PRÉFABRIQUÉ
- Parement extérieur en béton teinté, 100mm
- Isolant XPS rigide posé à la fabrication du panneau, 200mm
- Voile béton préfabriqué en atelier
- Revêtement intérieur finition plâtre

5. DALLE CRÈCHE
- Revêtement en marmoleum
- chape flottante 60mm / chauffage au sol
- Isolation phonique, 25mm
- Isolation thermique, 80mm
- Dalle en béton armé, 500mm
- Isolation thermique, 200mm

6. RADIER
- Dalle en béton armé, 300mm
- Béton maigre, 50mm

7. DALLE TOITURE ABRI PC
- Sable de stabilisé
- Couche de séparation
Étanchéité
- Isolation thermique, XPS 50mm
- Dalle en béton armé, 500mm
- Isolation thermique, 200mm

8. MUR CONTRE TERRE ABRI PC
- Paroi en béton armé, 300mm
Étanchéité
- Nappe de protection type delta MS

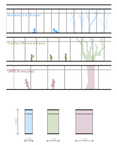

ÉCHELLE, RYTHME ET IDENTITÉ

Le projet cherche à créer un ensemble harmonieux et unitaire, tout en préservant une identité distincte pour chaque espace selon son programme. Cette approche est transposée élégamment dans la structure des façades, où les rythmes varient en fonction de l'âge des enfants, créant des échelles adaptées et reflétant ainsi l'ouverture sur l'environnement extérieur croissante, selon l'autonomie des différents groupes d'enfants. Comme dans un arbre, les parties mieux enracinés sont à la base, tandis que les jeunes pousses se trouvent sur les parties supérieures.

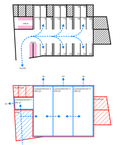

MATÉRIAUX ET EFFICACITÉ

Matériaux durables et locaux sont privilégiés, les planchers intérieurs en bois local assurent un confort intérieur, tandis que les façades en béton recyclé assurant durabilité et la protection aux éléments climatiques. Des fenêtres triple vitrage pour l'efficacité énergétique en retrait de la façade,avec stores motorisés et toiles métalliques perforées régulent naturellement la température, réduisant les besoins en climatisation. La toiture associe végétalisation et panneaux photovoltaïques. La ventilation double flux optimise la qualité de l'air intérieur. Le bâtiment propose une méthode constructive classique et confirmée, avec recours à la préfabrication, pour une meilleure efficience. La conception rationnelle et modulaire facilite également les possibles extensions futures.

Plan principe parasismique
- Refends parasismiques sur les 3 niveaux
- Refends parasismiques sur les niveaux Nurserie et Crèche
- Refends parasismiques sur les niveaux Crèche et UAPE
- Façade préfabriqué sandwich niveau Nurserie (1)
- Façade préfabriqué sandwich niveau Crèche (5)
- Façade préfabriqué sandwich niveau UAPE / Abri (3)

CONCEPT STRUCTUREL

Le bâtiment se développe sur un ou deux niveaux au-dessus du niveau d'encastrement, avec une structure ingénieuse alliant sécurité et flexibilité. Des murs en béton armé de 20 à 25 cm d'épaisseur assurent le contreventement, tandis que des dalles mixtes bois/béton créent des diaphragmes rigides. La dalle de l'abri, épaisse de 50 cm, facilite la transition des efforts des étages supérieurs. Les noyaux, encastrés dans le sous-sol, bénéficient de détails d'introduction soignés. La structure verticale combine béton armé, façades préfabriquées type sandwich et ossature bois. Le concept gère efficacement les modes de torsion et sismiques, avec un plateau du spectre de dimensionnement à S_d=35,3%. L'utilisation de béton recyclé souligne l'engagement écologique du projet.

Façade Sud | échelle 1 : 200

Façade Nord | échelle 1 : 200

Façade Est | échelle 1 : 200

Façade Ouest | échelle 1 : 200

PROJETS NON-PRIMÉS

N° 01	«CAMPUS»	68
N° 02	«MARLEY»	70
N° 03	«LA VOLLEGEARDE»	72
N° 05	«PRIMEVÈRE»	74
N° 06	«PAPILLON»	76
N° 07	«VILLATICUM»	78
N° 08	«LES PETITS DU DAILLAY»	80
N° 10	«LA CITADELLE»	82
N° 11	«LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE»	84
N° 13	«PLUS QU'UNE CRÈCHE»	86
N° 15	«NEW KIDS ON THE BLOCK»	88
N° 16	«ABRICOT & PISTACHE»	90
N° 18	«LES TROIS BRIGANDS»	92
N° 19	«POMME CITRON»	94
N° 20	«SYMBIOSE LUDIQUE»	96
N° 21	«ORIGAMI»	98

E.

PROJETS NON-PRIMÉS

N° 01 «CAMPUS»

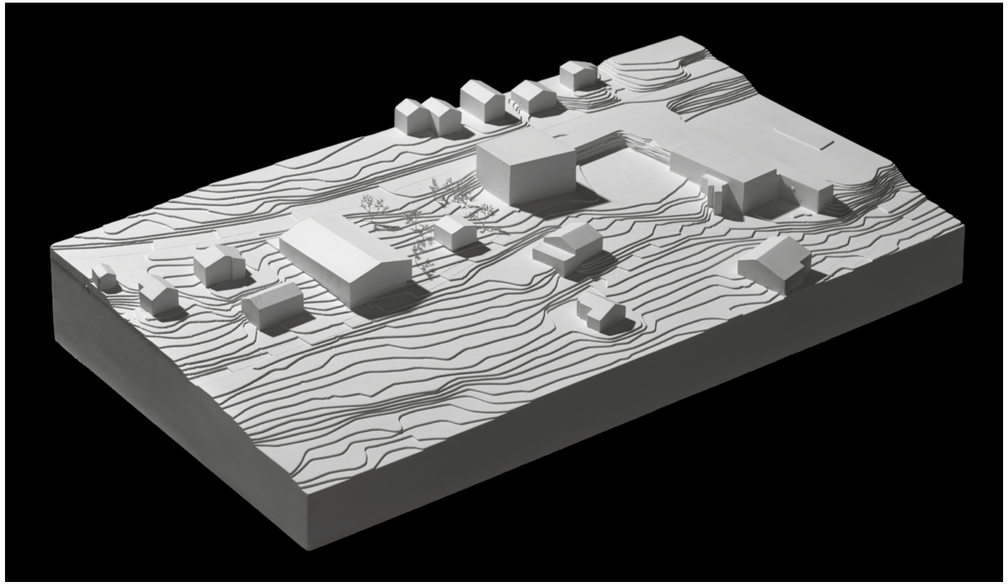

NOM DU PROJET «CAMPUS»

ARCHITECTES

Nicolò Privileggio, Milano

COLLABORATEURS
Nicolò Privileggio

INGÉNIEURS

INGPHI, Lausanne

COLLABORATEURS
Bernard Adam

N° 02 «MARLEY»

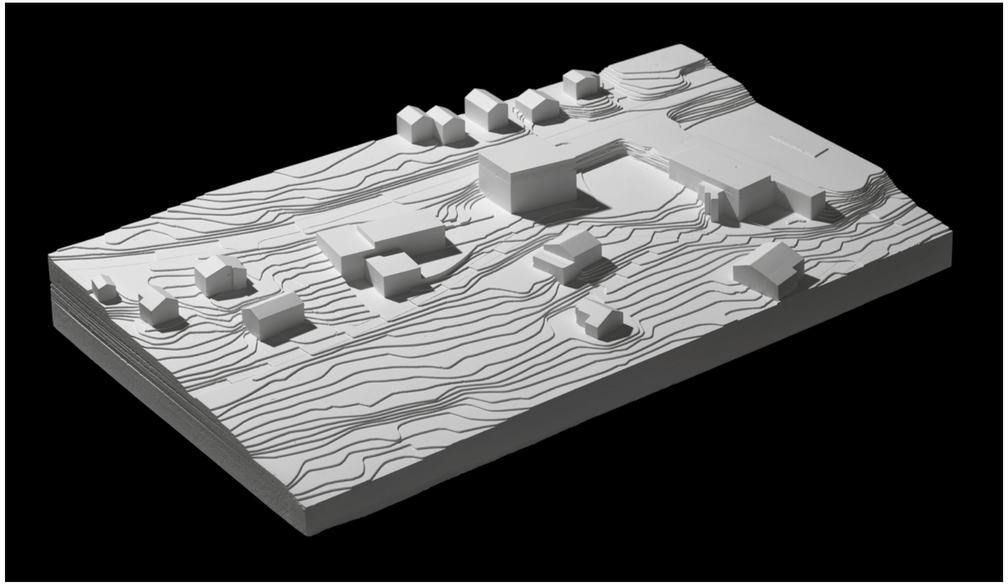

NOM DU PROJET «MARLEY»

ARCHITECTES

Antonuccio Wieland Architectes, Montreux

COLLABORATEURS

Alyssa Antonuccio, Elena Brusseleers, Amandine Chessex, Fabian Wieland

INGÉNIEURS

TBM Ingénieurs, Vevey

COLLABORATEURS

Hervé Berger

N° 03 «LA VOLLEGEARDE»

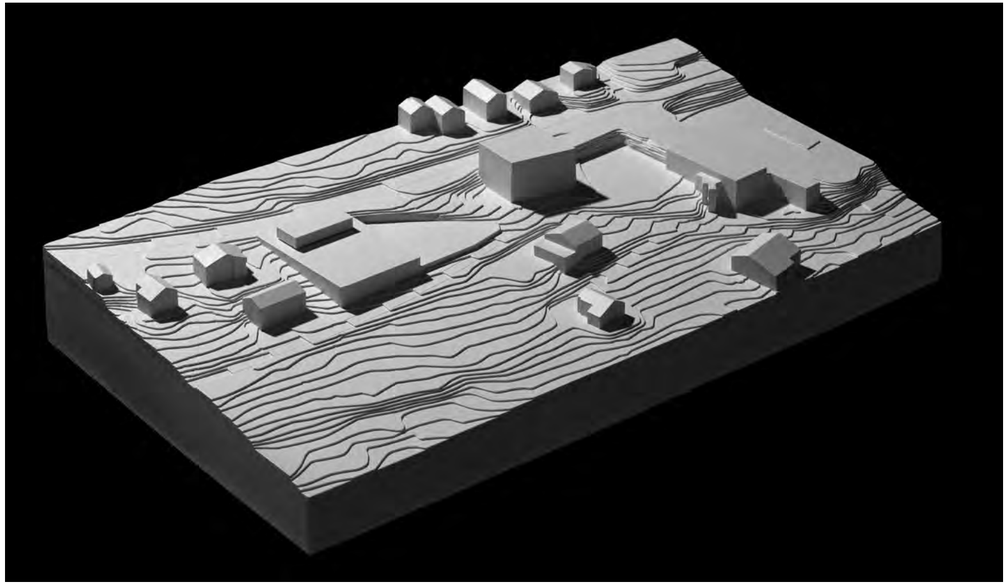

NOM DU PROJET «LA VOLLEGEARDE»

ARCHITECTES

Depierraz Weber Architectes, Le Châble

COLLABORATEURS

Depierraz Mathias, Weber Antoine, Burrus François

INGÉNIEURS

Biseg, Fully

COLLABORATEURS

Pellissier Stéphane, Boisset Pierre

N° 05 «PRIMEVÈRE»

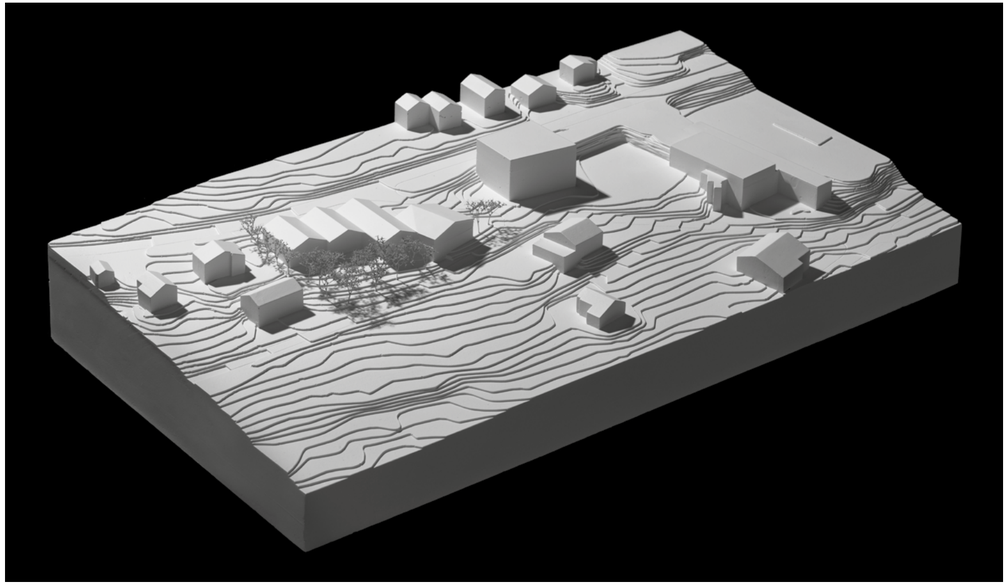

NOM DU PROJET «PRIMEVÈRE»

ARCHITECTES

Studio SML + Cecilia Maria Mazzeo Architecte AAM Reg A, Lausanne

COLLABORATEURS

Luciana Diaz, Sara Cavicchioli, Max Collomb, Vincent Dorfmann, Morgane Guex, Cecilia Maria Mazzeo

INGÉNIEURS

PRA Ingénieurs Conseils, Sion

COLLABORATEURS

Christian Dumoulin, Sébastien Menoud, Valentin Gaillard, Gaëtan Nguyen

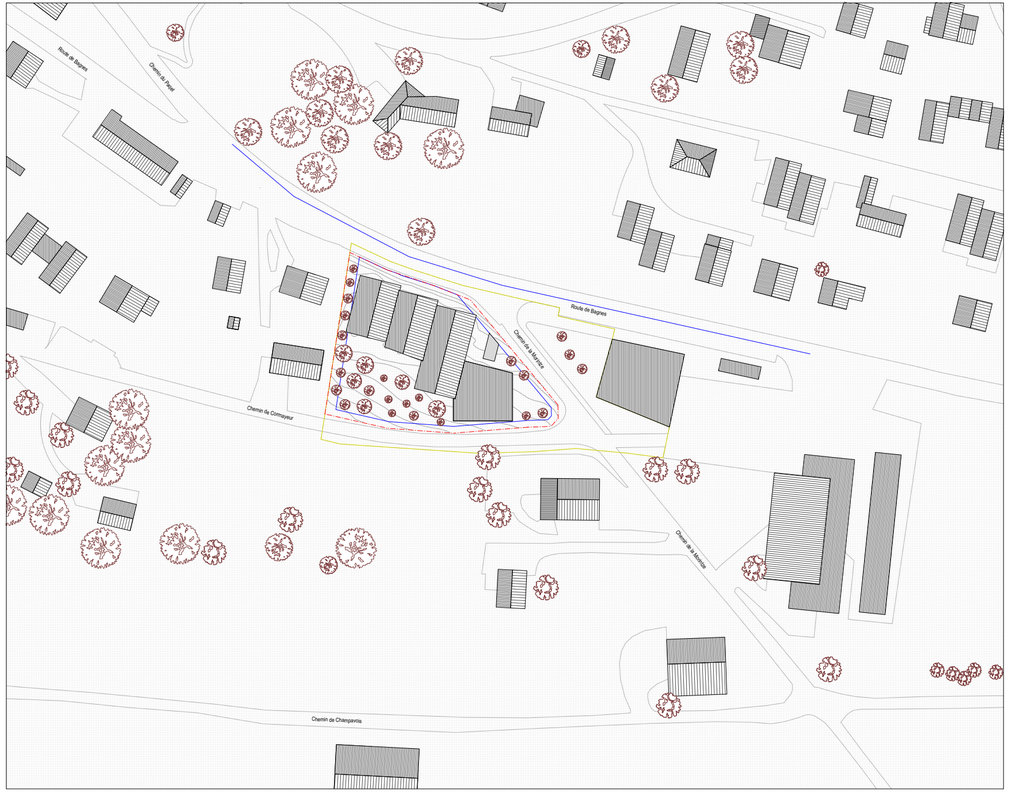

N° 06 «PAPILLON»

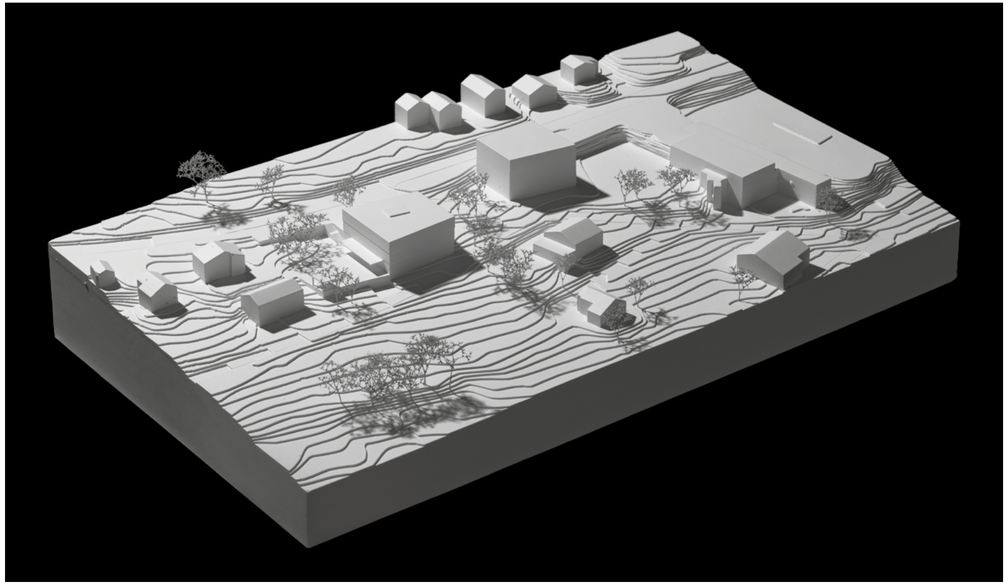

NOM DU PROJET «PAPILLON»

ARCHITECTES

Giorla & Trautmann Architectes, Sierre

COLLABORATEURS

Jean Gérard Giorla, Laurens Dekeyser, Lara Giorla, Manuel Rodriguez Monedero

INGÉNIEURS

CSD Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Nicolas Renggli

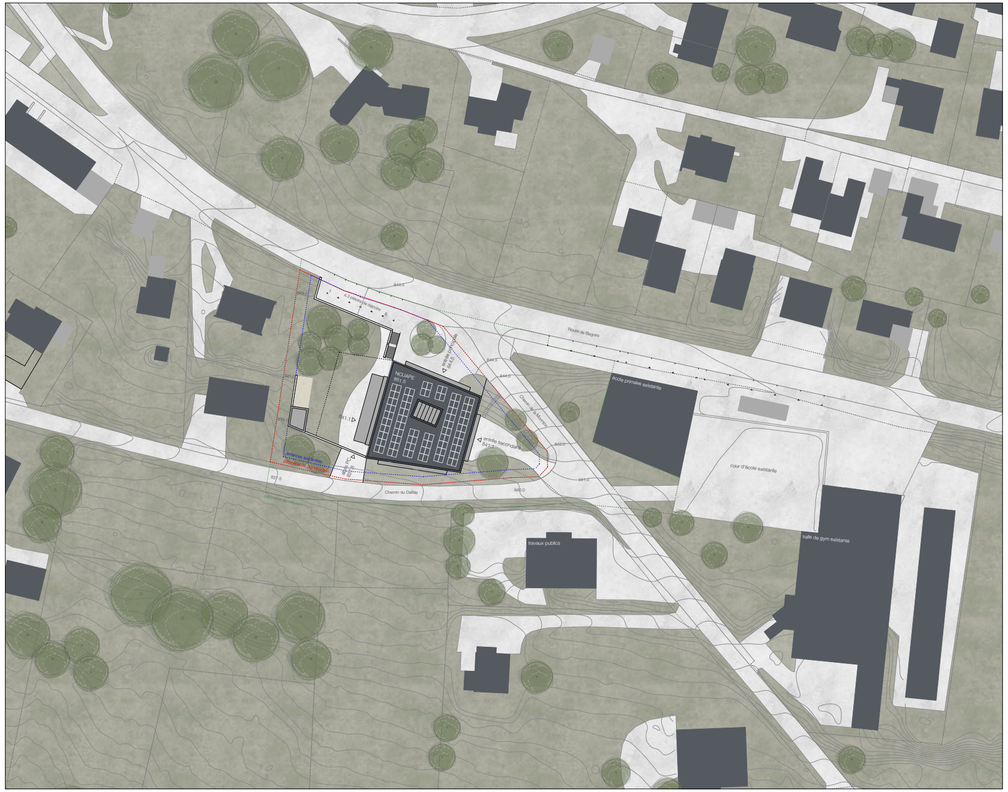

N° 07 «VILLATICUM»

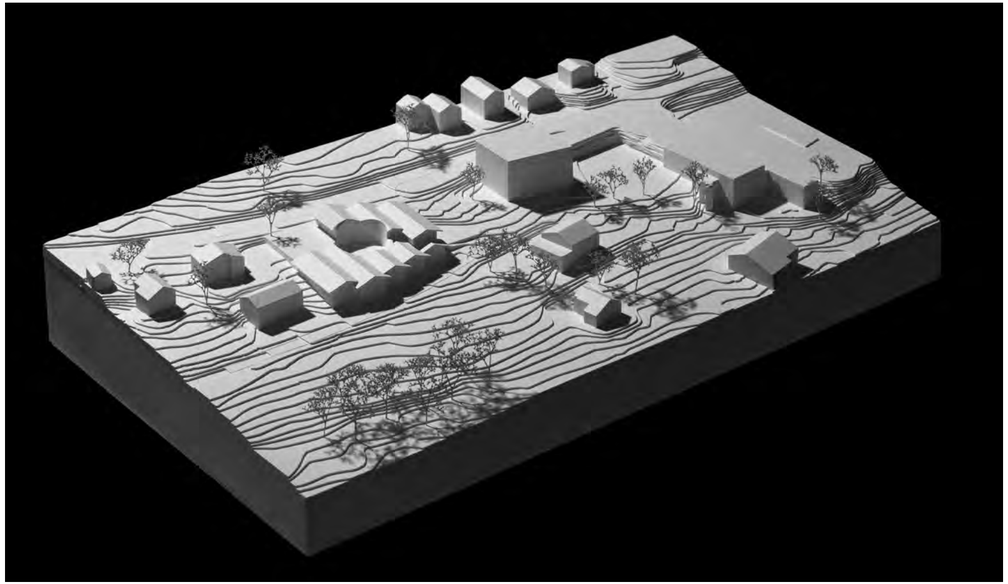

NOM DU PROJET «VILLATICUM»

ARCHITECTES

Kunik de Morsier Architectes, Lausanne

COLLABORATEURS

Guillaume de Morsier, Valentin Kunik, Amos Pirotta, Lucie Dioguardi Morand

INGÉNIEURS

Willi Ingénieurs, Montreux

COLLABORATEURS

Stéphane Ménerat, Claude Ethenoz

N° 08 «LES PETITS DU DAILLAY»

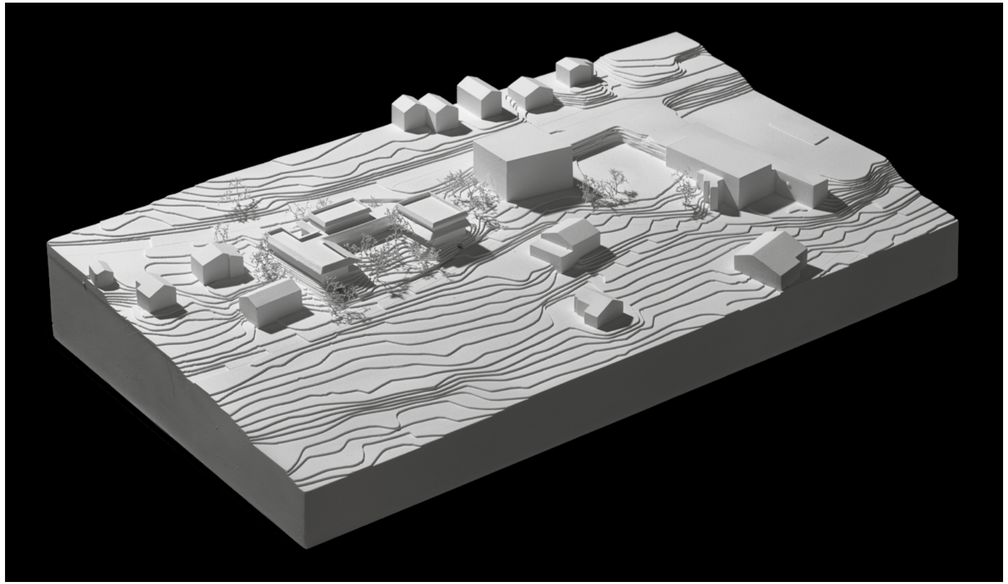

NOM DU PROJET «LES PETITS DU DAILLAY»

ARCHITECTES

Alexandre Tornay et Maciej Bojarczuk Architect, Basel

COLLABORATEURS
Alexandre Tornay, Maciej Bojarczuk

INGÉNIEURS

Sperisen Ingenieure, Breitenbach

COLLABORATEURS
Roman Pflugi

N° 10 «LA CITADELLE»

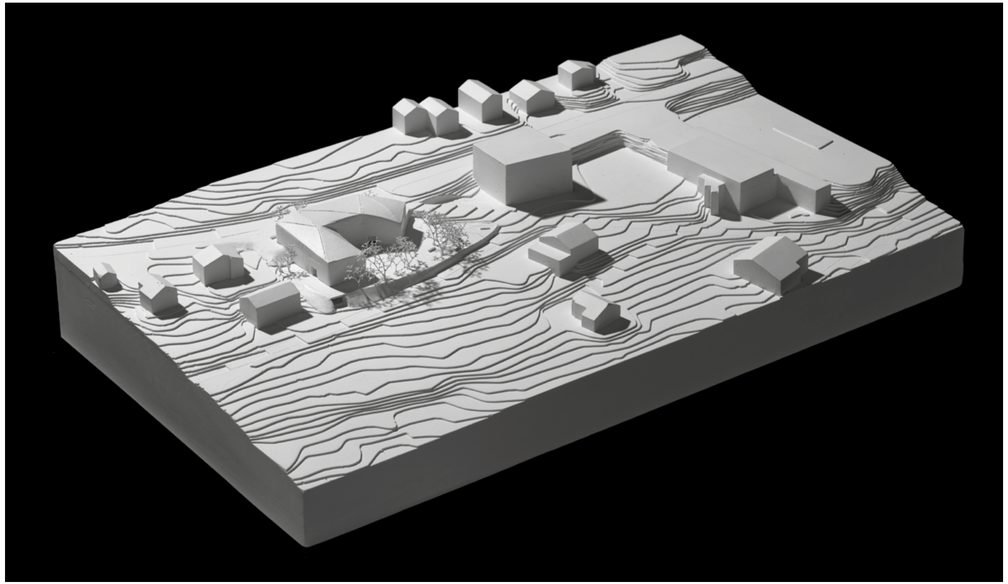

NOM DU PROJET «LA CITADELLE»

ARCHITECTES

ARP architectes, Verbier

COLLABORATEURS

Carla Laddaga, Federico Taravella, Riccardo Picchio

INGÉNIEURS

Terrettaz-Fellay, Le Châble

COLLABORATEURS

Thierry Terrettaz

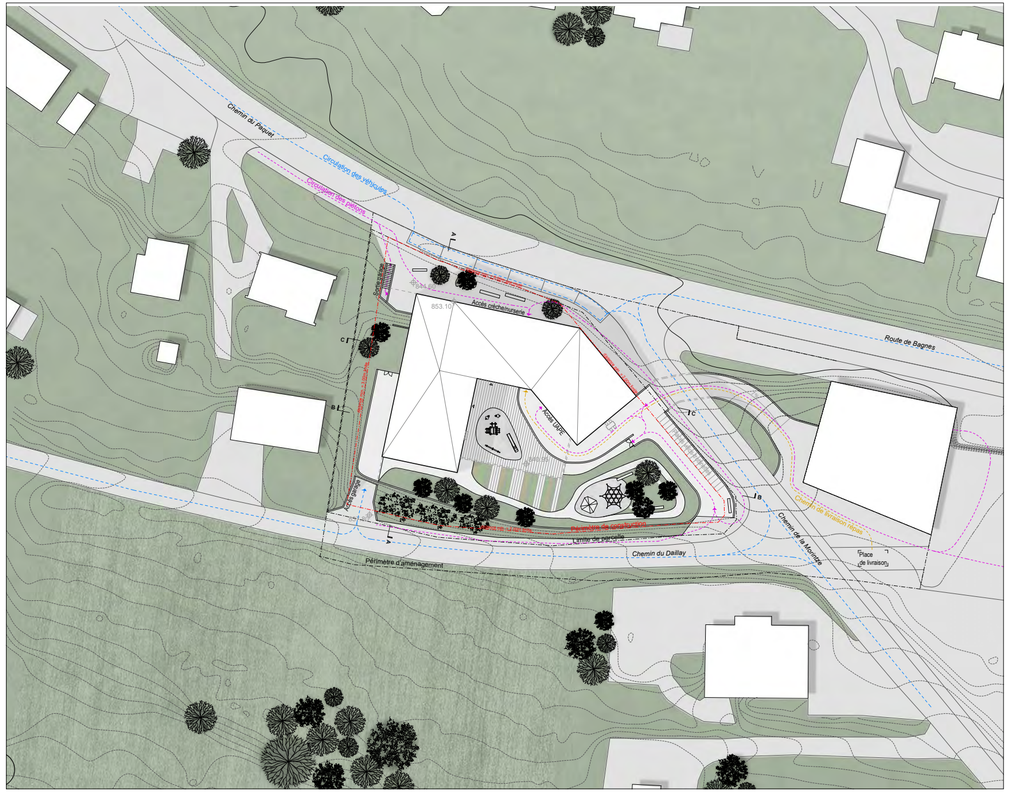

N° 11 «LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE»

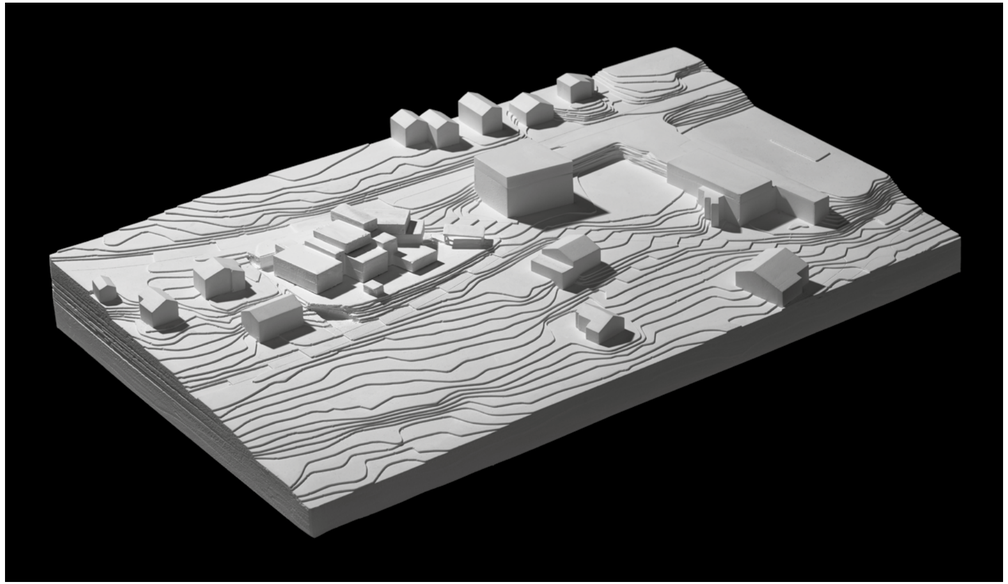

NOM DU PROJET «LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE»

ARCHITECTES

Bruchez Sophie, Le Châble

COLLABORATEURS

Albertini Serge

INGÉNIEURS

Lattion Bruchez Ingénieurs, Le Châble

COLLABORATEURS

Pierre Bruchez

N° 13 «PLUS QU'UNE CRÈCHE»

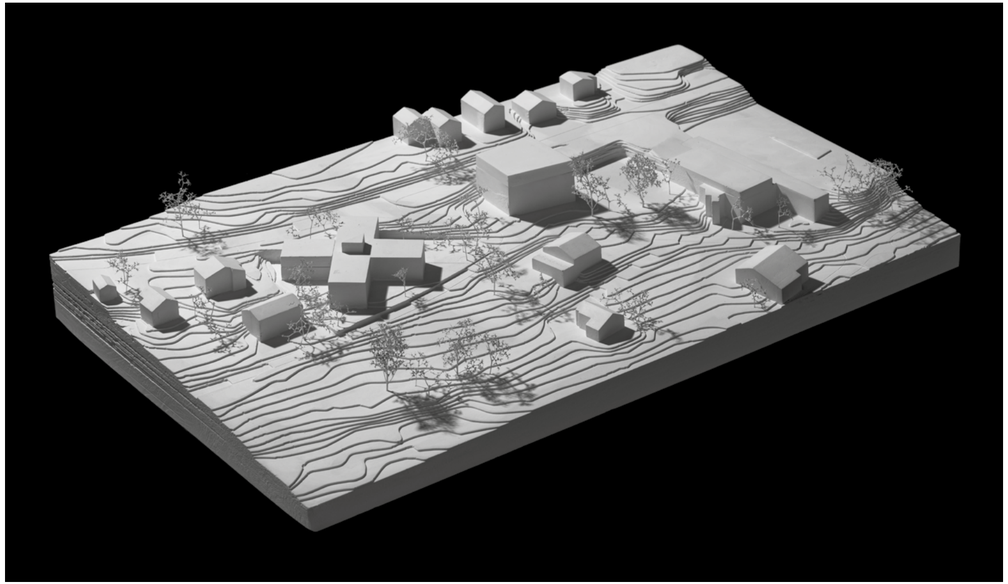

NOM DU PROJET «PLUS QU'UNE CRÈCHE»

ARCHITECTES

Archisbang, Torino

COLLABORATEURS
Marco Giai

INGÉNIEURS

Lucini Cesare, Paradiso

COLLABORATEURS
Riccardo Ferrari, Andrea Ostinellii

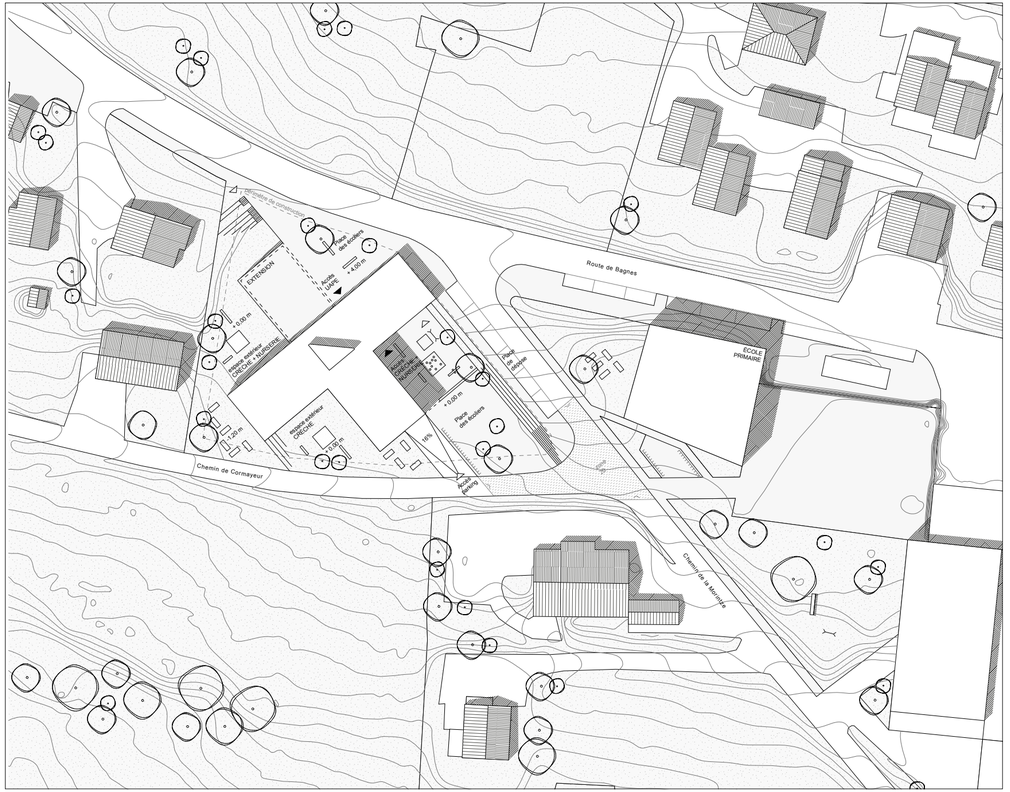

N° 15 «NEW KIDS ON THE BLOCK»

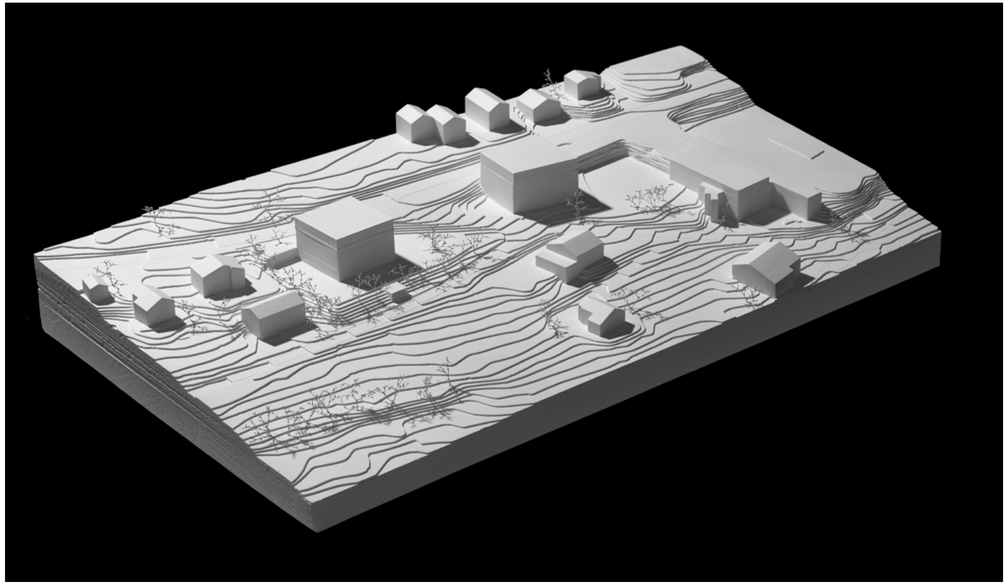

NOM DU PROJET «NEW KIDS ON THE BLOCK»

ARCHITECTES

SE Architectes, Ovronnaz

COLLABORATEURS

Elodie Gillioz, Sarah Ramirez

INGÉNIEURS

Holinger, Sion

COLLABORATEURS

Michele Casalucci, Adrien Blatter, Benoit Mailler, Joao Bastos, Mylène Vuignier, Loïc Leyat, Benoît Bosshart

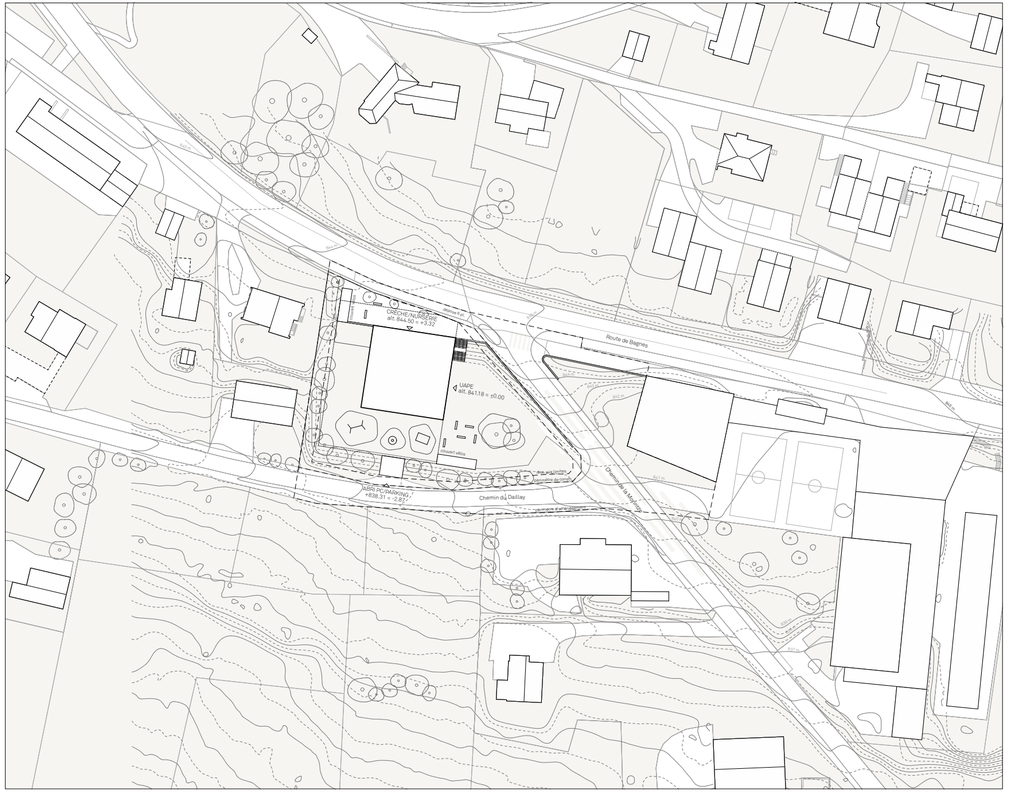

N° 16 «ABRICOT & PISTACHE»

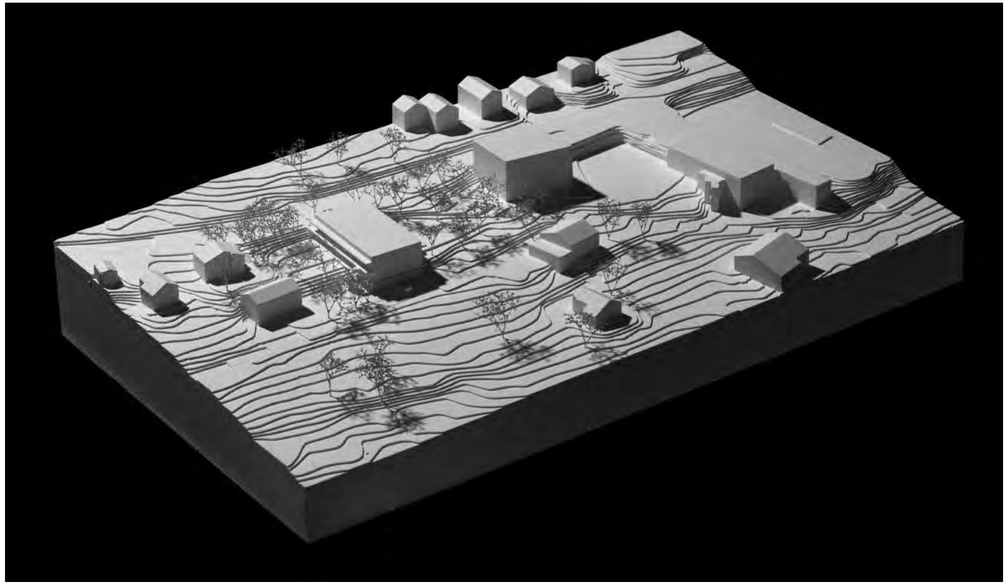

NOM DU PROJET «ABRICOT & PISTACHE»

ARCHITECTES

DARE Architectes + Sara Gelibter Architecte, St-Pierre-de-Clages

COLLABORATEURS

Gras Alice, Bergerre Milena, Bugaud Delphine, Baudin Lauranne, Cretton David, Gelibter Sara

INGÉNIEURS

Stabilis Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Nuttin Jérémy

N° 18 «LES TROIS BRIGANDS»

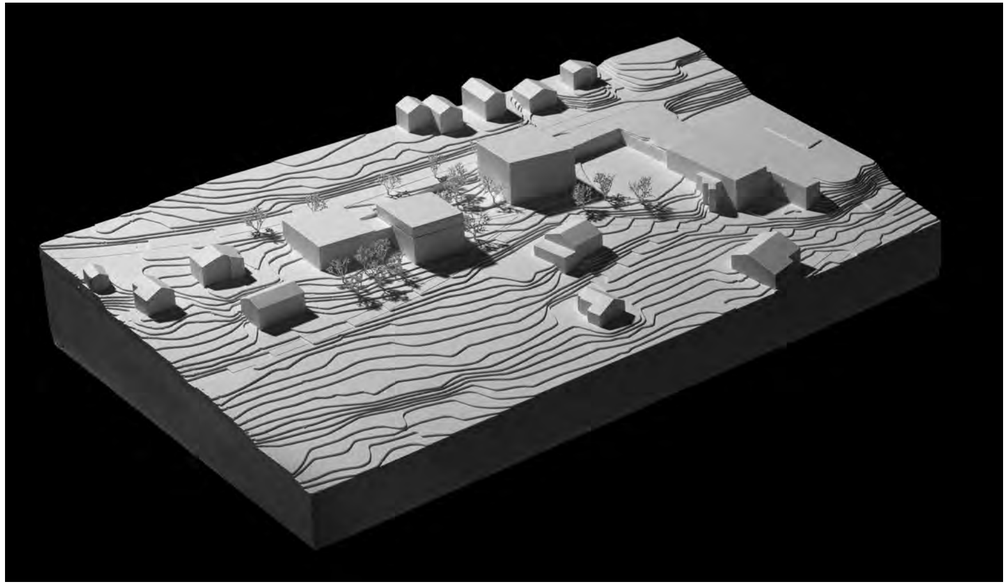

NOM DU PROJET «LES TROIS BRIGANDS»

ARCHITECTES

DER Architectes + LAB LAB, Martigny

COLLABORATEURS

Marc Délez, Sara Martinez Bravo-Pillet, Charlotte Reuse, Simon Pillet, Justine Troillet, Arnaud Michelet (En-Dehors)

INGÉNIEURS

Thetaz Ingénieurs Civils, Martigny

COLLABORATEURS

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Sophie Melo, Sarah Holenstein, Dimitri Gabioud

N° 19 «POMME CITRON»

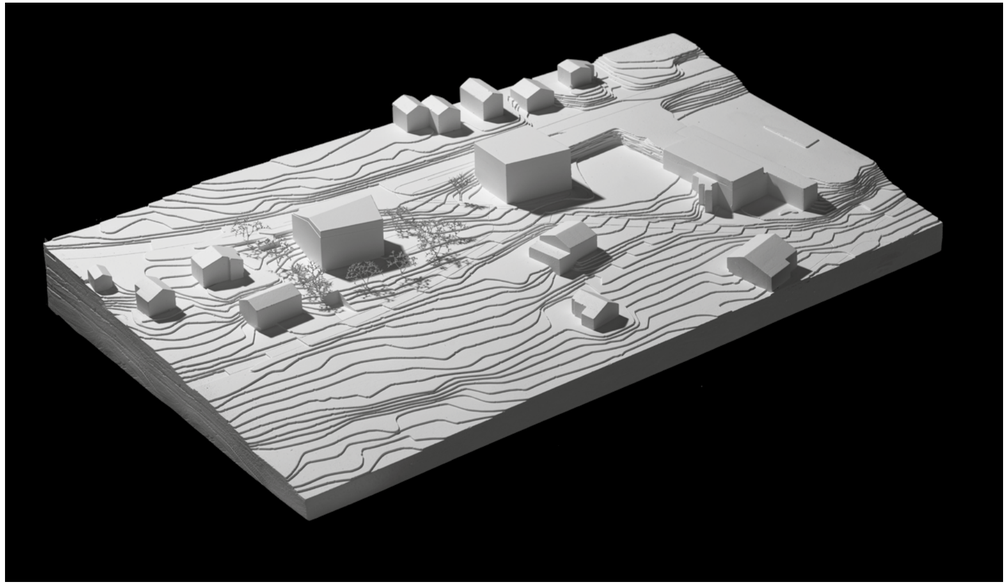

NOM DU PROJET «POMME CITRON»

ARCHITECTES

Atelier Mor& Architectes, Sion

COLLABORATEURS

Jean-Pascal Moret, Muriel Coquoz, Marine Cornaz, Rachel Caillère, Lionel Mudry

INGÉNIEURS

Alpatec, Martigny

COLLABORATEURS

Alain Hugo, Gabriel Morais, Jacques Formaz

N° 20 «SYMBIOSE LUDIQUE»

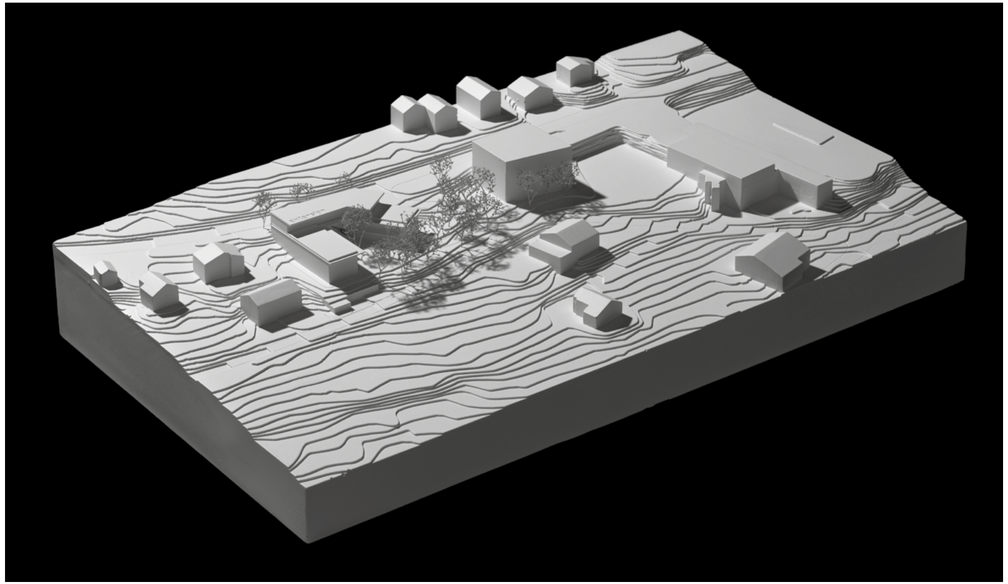

NOM DU PROJET «SYMBIOSE LUDIQUE»

ARCHITECTES

4M Bauplanung, Zürich

COLLABORATEURS

Thomas Kern, Manuel Jeck, Matthias Merkli, Michael Mathiuet

INGÉNIEURS

Zehnder & Partner Ingenieure, Baden

COLLABORATEURS

Bertram Zehnder

N° 21 «ORIGAMI»

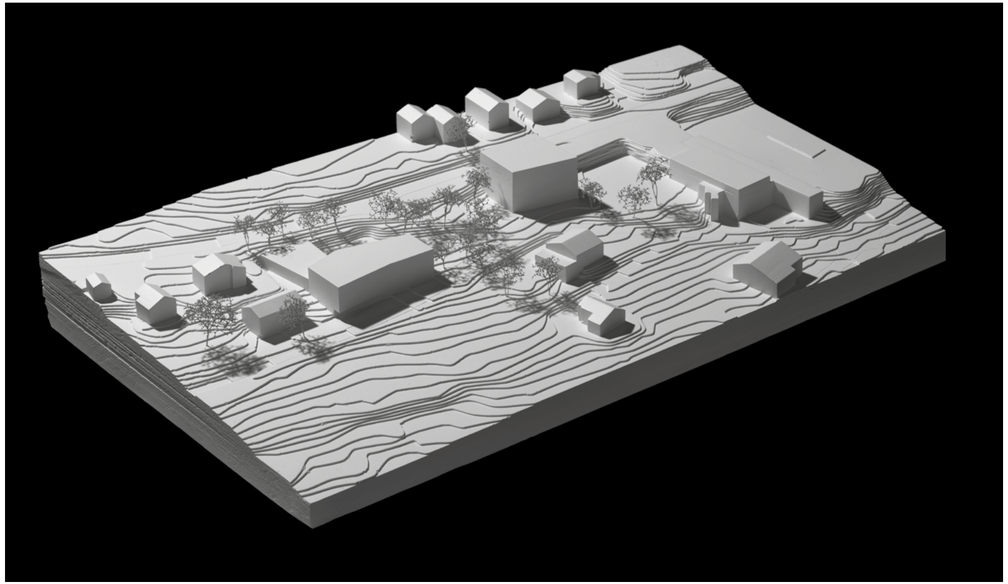

NOM DU PROJET «ORIGAMI»

ARCHITECTES

Dreipunkt, Brig

COLLABORATEURS

Robin Gillet, Rodrigo Valenzuela, Diego Clausen, Cyrill Lehner, Luca Pellanda, Livia Liscinska, Léonie Plaschy, Manuel Zurbriggen, Yvonne Eyer

INGÉNIEURS

SRP Ingenieur, Brig

COLLABORATEURS

Richard Eyer

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION
c b architectes, Thomas Crognaletti

GRAPHISME
Forme.ch

IMPRESSION ET RELIURE
Gremper AG

Novembre 2024

Tous les documents présentés dans cette brochure, textes, plans, images, sont la propriété de leurs auteurs et ne peuvent pas être reproduits sans autorisation.